



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL du 22 septembre 2022 à 18h 00 à l'Hôtel de Ville

Publié conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal convoqué le 13/09/2022 suivant les dispositions des articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales s'est réuni à la Mairie sous la présidence de **M. Étienne LENGEREAU**, Maire.

Présents (37): Monsieur Etienne LENGEREAU, Madame Claude FAVRA, , Madame Marie COLAVITA, Monsieur Patrice CARRE, , Monsieur Pascal HUREAU, Madame Gwenola RABIER, Monsieur Patrice ONDOUA, Madame Colette AUBRY, Monsieur Jean-Yves VERZEELE, Madame Stéphanie BUJON, Monsieur Paul-André MOULY, Madame Marie-Sophie LESUEUR, Monsieur Jean-Pierre DAVIAUD, Madame Carmelina de PABLO, Madame Liliane GRAÏNE, Monsieur Pierre BACCON, Madame Françoise DECORDE, Madame Elisabeth ROSSIGNOL , Monsieur Eric CASTIGNOLI, Monsieur Karim TAKI, Madame Isabelle LEMEE, Monsieur Patrick XAVIER, Monsieur Jacques MELEDJE, Monsieur Thomas BRIET, Yen-Lan N'GUYEN, Madame Amina SAMBOU-HONORE, Monsieur Matthieu DEVRIENDT, Monsieur Maxime VETILLARD, Monsieur Charles SELVACOMAR, , Monsieur Joaquim TIMOTEO, Madame Juliette MEADEL, Monsieur Goulwen LE GALL, Madame Flora CLAQUIN, Madame Anne-Laure CROCHAT, , Madame GALA VELOSO, Monsieur Cyril PASTEAU, , Monsieur Laurent BARCESSAS

Donnant pouvoir (7):

Monsieur Thierry VIROL à Madame Claude FAVRA
Madame Charlotte BAELDE Madame Isabelle LEMEE
Madame Patricia BADIAS à Madame Marie COLAVITA
Madame Laurianne ROSSI à Madame Colette AUBRY
Monsieur Christophe CARLI-SASSOE à Madame Anne-Laure CROCHAT
Madame Cécile RENARD-DELAUTRE à Monsieur Goulwen LE GALL
Monsieur Aurélien SAINTOUL à Monsieur Cyril PASTEAU

Absent (1) Monsieur Antoine BOUCHEZ,

Assistaient également :

Fonctionnaires : M. KUPECEK, M. PIOT, Mme LAIDI BOUIMA, M. RENAULT, Mme CORNILLET, Mme DESCHANELS, M. CHARTIER, M. DEDOH, Mme HENRI.

Cabinet du Maire : M. MAGRO, M. DEMARET, Mme BUCK.

ORDRE DU JOUR

Compte rendu de la séance du 30 juin 2022	11
Décisions.....	12
CULTURE	14
1 – Attribution de bourses de participation aux artistes du 66 ^{ème} Salon de Montrouge	14
PETITE ENFANCE	15
1 – Approbation de l'avenant n°14 à la convention de partenariat avec l'association le Chemin des enfants.....	15
SANTÉ	16
1 – Ouverture d'une offre de soins psychologiques au centre de santé dénommée MonPsy.....	16
AFFAIRES CIVILES	18
1 – Vente de 120 places d'ossuaires appartenant à la Ville de Montrouge au syndicat en charge du cimetière intercommunal de Cachan, Chevilly-Larue, L'Haÿ-les-Roses, Montrouge et Sceaux.....	18
RESSOURCES HUMAINES.....	20
1 – Modification du cadre réglementaire pour le RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel).....	20
2 – Modification du tableau des effectifs et extension du recours à l'apprentissage.....	21
ENVIRONNEMENT	22
1 - Convention de partenariat entre la Ville de Montrouge et l'entreprise REFOREST'ACTION dans le cadre d'un projet de création de forêt urbaine sur une parcelle du stade Jean Lezer	22
FINANCES	27
1 – Garantie d'emprunt accordée à la société d'économie mixte Seine ouest habitat et patrimoine dans le cadre de la construction de 20 logements PLAI/PLUS/PLS aux 5 passage Raymond et 168 avenue Henri Ginoux.....	27
2 – Garantie d'emprunt accordée à la société d'économie mixte Seine ouest habitat et patrimoine dans le cadre de la construction de 20 logements PLAI au 9 rue des Frères Henry	28
3 - Rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes d'Ile-de-France relatif au contrôle des comptes et de la gestion de la commune de Montrouge	28
Questions diverses.....	35

(La séance du Conseil municipal, présidée par M. le Maire Étienne LENGEREAU, est ouverte à 18 h 10.)

(Il est procédé à l'appel nominal.)

M. le Maire.- Mes chers collègues, bonsoir à toutes et à tous. Nous sommes 30 présents et 7 représentés. Le quorum est atteint et nous pouvons valablement délibérer.

Je voulais vous informer en début de ce Conseil que l'un de nos collègues, M. Pierre BACCON, ici présent, a démissionné. Il m'a adressé une lettre de démission de notre Conseil et c'est donc son dernier Conseil aujourd'hui. Il sera remplacé au Conseil d'octobre par Isabelle PAILLARD. Nous adressons tous nos remerciements à Pierre BACCON pour sa participation éminente et constructive aux travaux de ce Conseil et au développement de notre ville. Merci, mon cher Pierre.

M. BACCON.- Merci, Monsieur le Maire.

M. le Maire.- Nous devons maintenant procéder à la désignation d'un secrétaire de séance. Je propose la candidature de Charlotte BAELDE, qui va arriver, ou plutôt de Marie-Sophie LESUEUR ? Tout le monde est d'accord ?

(Mme LESUEUR est désignée secrétaire de séance.)

Nous allons démarrer, comme il est de coutume désormais, par la présentation de deux communications. La première est une communication traditionnelle en ce début de rentrée, celle sur la rentrée scolaire, qui nous sera présentée par Marie COLAVITA, et la seconde communication, qui est plus conjoncturelle, porte sur notre politique en matière de sobriété et de solidarité énergétique et sera présentée par Mme RABIER.

Madame COLAVITA, vous avez la parole.

Mme COLAVITA.- Merci, Monsieur le Maire. Je vais procéder à la communication sur cette fameuse rentrée scolaire. Tout est dans le titre, puisque c'est une rentrée scolaire réussie.

Avant toute chose, je voudrais rappeler la politique municipale concernant les écoles et les enfants, qui continue d'être axée autour de piliers très solides que sont :

- le bien-grandir, autour de projets pédagogiques enrichissants, que je vais développer un peu plus tard et qui comprennent l'agriculture urbaine, le sport, la culture et les dispositifs du CLAS avec l'aide aux devoirs ;
- l'aspect bâtementaire, autour duquel nous continuons de garantir la performance énergétique et écologique des bâtiments ;
- la végétalisation des cours d'école, sur laquelle nous avons mis l'accent cet été : nous allons continuer à le faire et cela fait partie des axes prioritaires ;
- le bien-manger, évidemment ;
- s'informer et concerter, c'est-à-dire toujours être en lien permanent avec les enseignants, les directions d'école et les associations de parents d'élèves.

Pour commencer, la rentrée avec des chiffres. Cette année, nous avons enregistré une baisse assez significative du nombre d'enfants puisqu'on enregistre 174 enfants en moins, soit une baisse de 5 %. Ce qui est surtout très significatif, c'est que cette baisse est uniquement pour les maternelles, qui perdent 173 élèves, sachant que, pour les élémentaires, comme vous pouvez le voir, il n'y a qu'un *gap* d'un ou deux élèves.

Les chiffres que je vous donne sont consolidés au 7 octobre. Il y a donc quelques mouvements qui continuent de se faire, mais voilà les chiffres : nous avons une baisse assez significative. Malgré cette baisse, nous continuons de nous focaliser sur les conditions d'accueil des enfants.

Je vous donne d'autres chiffres : nous avons eu cette année deux fermetures de classes maternelles à Buffalo et à Maurice Arnoux et une ouverture de classe à l'école Queneau. L'intérêt de ces deux fermetures est que les effectifs étaient très bas. Malgré tout, nous sommes sur une moyenne de classe en maternelle de 21,9 élèves, ce qui est très bas, et en élémentaire, nous avons une moyenne de 24,13 élèves. Nous avons donc vraiment des conditions optimales pour l'apprentissage des enfants et cela permet aussi de suivre les préconisations nationales qui sont d'arriver à 24 élèves par classe pour des conditions d'apprentissage garanti.

Nous avons aussi – je tiens à le dire – 400 professionnels au service des enfants (animateurs, ATSEM et tout le personnel de la restauration scolaire), et comme je sais que c'est un point sur lequel j'ai souvent des questionnements, sachez que nous avons un recrutement actif en cours pour les animateurs qui sont en train d'arriver. Je suis assez contente parce que, rien que la semaine dernière, nous avons fait environ 12 recrutements. Le service des ressources humaines nous aide beaucoup et il est prévu une journée entière de *job dating* le 8 octobre prochain qui, normalement, devrait également nous permettre de recruter plus d'animateurs pour l'année en cours.

Je voulais aussi vous parler des clubs 8/13 ans, puisque nous avons démarré l'aide aux devoirs la semaine dernière et que, dans les trois clubs 8/13 ans de la Ville, nous sommes complets, ce qui veut dire que c'est un dispositif qui fonctionne très bien.

Cette rentrée scolaire, en tout cas en termes de chiffres et de qualité, est donc « plus plus », comme l'année dernière et comme l'année précédente. En tout cas, sans le covid, cela va beaucoup mieux et on démarre très bien.

Je vous ai parlé tout à l'heure des différents piliers sur lesquels nous souhaitons consolider notre politique de l'enfance et des écoles, et j'ai évoqué le déploiement des cours oasis. Deux cours oasis – vous les voyez à l'écran – sont nées cet été :

- celle de l'école maternelle Rabelais (et non pas l'élémentaire), avec 23 % des surfaces qui ont été désimperméabilisées, ce qui est assez conséquent, avec des arbustes et des vivaces qui vont être plantés à l'automne prochain, le déploiement de nouveaux espaces de jeu et un bac dédié à l'agriculture urbaine par classe, ce qui fait 7 bacs pour cette école ;
- même chose pour l'école maternelle Berthelot, qui a eu 100 % de ses surfaces perméables, soit 179 mètres carrés, ce qui est assez important, 41 % des surfaces vertes agrandies, des nouvelles aires de jeu et des poses de brumisateurs.

L'idée des cours oasis, sachant que ce sont les deux premières qui suivent le cahier des charges que nous nous sommes fixés, est d'offrir des conditions ludiques, pédagogiques et, surtout, plus fraîches dans les écoles, et cela fonctionne très bien.

Ces deux projets ont été réalisés en pleine concertation avec l'équipe pédagogique et les parents. Des rencontres avaient été faites par les services, que je remercie beaucoup parce qu'ils ont suivi cela de manière rigoureuse, et, aujourd'hui, ces deux cours montrent à quel point Montrouge s'engage vers ces nouvelles cours, cette désimperméabilisation plus généralisée. Cela fonctionne très bien et les enfants ont l'air ravis.

Il y a les cours, mais il y a aussi l'intérieur des écoles. L'idée des rénovations est d'être moins énergivore. Nous avons procédé cet été à des travaux d'isolation à l'école Queneau et il y aura d'ici 2024 l'école Rabelais. Nous l'avons déjà un peu évoqué et il s'agit simplement de vous parler de la prévision, mais les travaux sont en cours et la concertation avec l'équipe d'enseignant et les parents a été faite. Cela va donc démarrer et c'est très positif.

Nous avons aussi, cette année, entièrement rénové la maternelle Haut-Mesnil avec l'ensemble des peintures, le revêtement des sols et l'étanchéité, ainsi qu'un préau qui sera installé dans la cour d'ici les prochaines vacances.

Des nouveaux équipements vont être faits, mais nous les avons déjà évoqués :

- des défibrillateurs dans toutes les écoles : nous avons amorcé cela en mai dernier avec l'école Boileau et ce sera fait dans toutes les écoles :
- les fameux capteurs de CO₂ dans tous les dortoirs de maternelle : nous avons 153 capteurs installés l'année dernière entre septembre et novembre et, cette année, nous allons en ajouter dans les dortoirs puisqu'il n'y en avait pas.

M. le Maire.- Nous l'avions anticipé.

Mme COLAVITA.- Nous l'avions largement anticipé et c'était une bonne chose parce que les enseignants sont très contents et que cela permet aussi de travailler sur la qualité de l'air. C'est donc du « plus plus2022 - 65».

- des jeux d'échec dans quatre écoles : Briand, Buffalo, Queneau et Rabelais (l'école Renaudel est indiquée par erreur) pour permettre d'avoir un apprentissage dans la cour et de lancer des défis interclasses autour de ce jeu.

Nous nous félicitons de tous ces travaux, et j'en profite pour remercier beaucoup les services techniques, le service éducation et le service des espaces verts parce que c'était un défi de terminer tous ces travaux pour la rentrée. Je pense notamment à Haut-Mesnil, puisqu'ils ont terminé les peintures 24 heures avant l'ouverture. C'était chouette, parce que les directeurs et les enseignants ont retrouvé des écoles toutes belles et toutes fraîches et ont été vraiment très contents. Un défi relevé, des écoles renouvelées, des enfants contents et des éducateurs heureux. C'est très bien.

Autre pilier de notre politique d'éducation : les projets pédagogiques enrichissants très divers.

Je vous ai parlé de l'agriculture urbaine. Nous poursuivons nos actions dans les écoles avec « Veni Verdi ». Nous étions sur cinq écoles en 2020 ; nous avons trois écoles supplémentaires en 2021 et nous allons poursuivre cette année avec les deux dernières écoles. Le service des espaces verts, l'éducation et les élus en charge de ces sujets se rencontrent demain matin pour voir comment peuvent se développer encore ces actions.

Il y a aussi le sport, avec des activités renforcées, notamment en vue des JO 2024. Je remercie M. VERZEELE, qui a déployé un grand nombre d'actions dans les écoles autour de la thématique des JO. Les enseignants sont très contents, parce que beaucoup d'actions vont être mises en place, mais nous aurons l'occasion d'en reparler plus précisément.

Sur les fameuses actions artistiques et culturelles, nous avons approuvé en juin une délibération pour nous engager dans ce dispositif avec l'Éducation nationale. C'est en cours : avec Mme AUBRY, nous suivons cela de très près. Des beaux projets sont sortis l'année dernière et d'autres vont naître cette année. Nous pensons pouvoir signer une convention officielle avec Mme la Rectrice dans les semaines à venir. Nous avons déjà reçu pas mal de demandes des écoles, en lien avec la direction des affaires culturelles. Tout cela fonctionne très bien et nous sommes très contents.

J'en viens à la prévention santé, qui est aussi très importante. Nous vous en avons parlé l'année dernière : avec le CMS, Mme BUJON et Mme NGUYEN, nous avons mis en place, notamment, un dispositif sur la santé du cerveau qui a touché l'ensemble des classes du CM1 au CM2, soit 65 classes et 1 628 élèves. Il a été intéressant de pouvoir les accompagner tant sur l'aspect alimentaire que sur l'aspect travail à la maison et l'aspect concentration. Tout ce dispositif a été salué par les enseignants et je pense qu'il va se redéployer cette année.

Sur les ateliers créatifs, je ne vous reparle pas trop de la caisse des écoles, puisqu'on vous l'avait présentée spécifiquement avec les fameux appels à projets pour l'ensemble des écoles de la ville : 21 projets ont été déployés l'année dernière tant sur les aspects culturels et sportifs que sur des aspects de solidarité. Cela fonctionne bien. Nous avons donc relancé les appels à projets, nous avons déjà un certain nombre de projets qui nous ont été transmis, et je pense qu'il y aura encore de belles idées et de beaux projets qui vous seront présentés au cours de l'année.

Nous avons toujours le Bouge Montrouge sur le temps des accueils de loisirs, avec ce partenariat Villes-associations, puisque plus d'une vingtaine d'associations de Montrouge interviennent pendant les temps du périscolaire pour proposer des activités diversifiées et permettre justement à nos animateurs de monter en compétence et d'avoir de nouvelles expertises grâce à des professionnels qui viennent animer des actions dans les centres de loisirs de la ville.

Je passe à un autre de nos piliers importants, qui n'est pas des moindres : le bien manger. Comme nous vous l'avions indiqué au cours du Conseil du 30 juin dernier, le cahier des charges avait été « réenchanté » et un nouveau prestataire avait été choisi suite à un nouvel appel d'offres. Ce prestataire est donc choisi, et je tiens à dire que nous sommes assez fiers du travail de réécriture que nous avons fait sur ce cahier des charges. Nous avons souhaité – cela a été un véritable souhait de l'ensemble des membres qui ont participé à cette écriture – répondre à 100 % à la loi Égalim, une loi qui date de 2018 et qui préconise 50 % de produits de qualité et durables, dont au moins 20 % de produits bio.

C'est exactement ce qui est préconisé dans notre cahier des charges et ce à quoi a répondu le prestataire qui a remporté ce marché, avec des labels et des certifications durables, des viandes certifiées « races à viande » et moins de 5 % de matière grasse dans le bœuf. Ce détail paraît anodin, mais il faut savoir qu'en termes de santé pour les enfants, il est extrêmement important d'avoir moins de matière grasse dans le bœuf et de préconiser la protéine animale non modifiée. C'est pourquoi ces 5 % sont très importants : ils sont précisés dans la loi Égalim, nous avons souhaité les indiquer dans le cahier des charges et cela s'inscrit dans le sens du bien-manger que nous souhaitons de plus en plus développer, avec des poissons issus de la pêche durable et des jus de fruits sans sucre ajouté et 100 % fruits, c'est-à-dire tout ce qui est dans la loi Égalim.

Nous avons souhaité pérenniser les quatre composantes de repas, tout simplement parce que, en discutant avec les différents prestataires, nous nous sommes rendu compte que cela permettait d'injecter des aliments de meilleure qualité et d'avoir un apport nutritionnel identique parce que les cinq composantes sont redéployées sur quatre composantes, qu'il y a beaucoup moins de déchets alimentaires – c'est un impact important – avec seulement quatre composantes et, surtout, que les enfants prennent plus de temps pour manger. Avec les cinq composantes qu'ils avaient avant, ils voulaient tout finir et c'était plus long parce qu'il y avait cinq plats. Désormais, les quatre plats leur permettent de prendre plus de temps pour manger.

Autre élément important pour nous : comme il y a moins de plats à servir, le personnel de cantine prépare lui-même les salades de fruits et tous les découpages de fruits. Les fruits sont frais et les salades sont faites sur place, ce qui permet de donner plus de temps aux personnels des cantines.

Nous avons toujours la pérennisation d'un repas végétarien par semaine, comme il est stipulé dans la loi Égalim.

Nous avons aussi souhaité renouveler la commission du bien-manger avec la participation du Conseil municipal des enfants et renforcer les actions de sensibilisation au tri et de lutte contre le gaspillage (j'en ai parlé en évoquant les quatre composantes). J'ajoute que, l'année dernière, nous avons monté, en collaboration avec le prestataire de la cantine et Good-Planet, un projet « zéro gaspi » avec l'école Boileau élémentaire et que, cette année, si nous en avons la possibilité et le temps, nous souhaiterions le déployer sur plus d'écoles.

Tout cela est fait évidemment en pleine concertation. Nous avons indiqué depuis 2020 que notre souhait était d'être au plus près des attentes des écoles et des familles. Pour cela, les quatorze représentants des conseils municipaux dans les conseils d'école de la ville font un super travail, sont en lien avec les fédérations de parents d'élèves et participent aux conseils d'école, ce qui est important parce qu'ils nous font remonter au plus près les préoccupations et les interrogations de chaque conseil d'école.

Tous les trimestres, nous rencontrons l'ensemble des fédérations de parents d'élèves en présence de l'inspectrice d'académie (dont je souligne qu'elle est nouvelle, qu'elle vient d'arriver. Elle s'appelle Mme PRINCE) et de M. le Maire pour répondre à toutes les problématiques.

Nous continuons aussi, puisque cela a été mis en place l'année dernière, nos fameux conseils du périscolaire dans chaque école. Je vous précise que, cette année, la nouveauté a été de mettre en place un conseil du périscolaire pour l'ensemble des nouveaux parents. Pour tous les parents qui rentraient en petite section de maternelle avec des parents déconcertés de ne pas comprendre comment cela se passait, les directeurs de chaque centre périscolaire maternel ont accueilli les parents des petits qui ne connaissaient pas la démarche à suivre et la manière dont se passait la vie de l'enfant après le temps de l'école.

Tout cela pour vous dire que l'année commence bien et que, encore une fois, cela n'aurait pas été possible sans l'intervention et le travail de l'ensemble des services (services techniques, de l'éducation et des espaces verts) et de la direction générale des services adjointe qui nous a accompagnés tout cet été, jusqu'à la fin août, pour que tous les enfants soient accueillis dans les meilleures conditions.

M. le Maire.- Merci, Madame COLAVITA, pour cette présentation positive de cette rentrée scolaire réussie.

Nous passons à la deuxième communication, relative à la nouvelle stratégie de la Ville pour répondre aux enjeux de la crise climatique.

Vous avez vu que, cet été, elle s'est imposée dans nos esprits avec de nombreux incendies et des canicules à répétition et qu'elle été accentuée, bien sûr, par la crise énergétique liée au conflit ukrainien. Toutes ces situations sont évidemment très préoccupantes et il importe que notre Ville de Montrouge prenne sa part dans les réponses à cette crise.

C'est donc Mme RABIER qui nous présente ce plan de sobriété et de solidarité énergétique que nous allons dérouler au cours des semaines qui viennent et dont nous vous rendrons compte au fur et à mesure de sa mise en œuvre.

Mme RABIER.- Merci, Monsieur le Maire. Effectivement, la conjoncture est compliquée au point de vue climatique et énergétique. Les enjeux sont liés à la fois à l'augmentation du coût de l'énergie, qui s'applique déjà depuis plusieurs mois, et au risque potentiel de coupures régionalisées cet hiver. En raison de ce risque et de la conjoncture, l'ensemble de la société des acteurs économiques et individuels que nous sommes tous est appelé à travailler pour réduire et diminuer au maximum ses consommations d'énergie.

C'est pourquoi la Ville, qui a déjà fait énormément de choses puisque nous sommes déjà engagés dans un système de management de l'énergie et qu'un grand nombre de travaux ont été effectués, va mettre en avant et accélérer un certain nombre de choses à compter d'aujourd'hui.

L'enjeu est économique et financier pour la Ville, parce que l'énergie augmente et que l'on va subir des coûts d'augmentation sans doute assez élevés dans les mois qui viennent, mais c'est aussi, évidemment, un enjeu de solidarité à la fois avec tous les Français, qui vont avoir des augmentations d'énergie, et avec l'ensemble des territoires pour éviter les risques de coupure.

Nos objectifs sont de réduire nos consommations au maximum, de modifier les usages et de partager les efforts.

L'objectif fixé au niveau national à peu près à tout le monde – un travail est en cours au niveau interministériel avec toutes les parties prenantes – est d'atteindre un objectif de 10 % de réduction des consommations énergétiques d'ici deux ans. Nous avons donc identifié les pistes de travail suivantes.

Premier axe : la réduction de la température dans les bâtiments publics en fonction des usages.

On ne va pas réduire les températures dans les crèches de la même manière que dans les gymnases, évidemment. Les usages seront donc pris en compte mais nous allons optimiser ces niveaux de température en essayant de décaler la saison de chauffe hivernale en fonction de l'arrivée de l'hiver, selon que l'hiver est rapide ou non, et de nous adapter au plus juste à ces changements de temps.

Nous allons aussi travailler sur les réduits, c'est-à-dire les moments où le chauffage est baissé pendant la nuit dans les bâtiments qui ne sont pas occupés. Nous allons augmenter ce temps de réduit et diminuer encore un peu la température.

Nous allons accélérer le schéma directeur de l'énergie, dont nous vous avons déjà parlé. Cela concerne non seulement les travaux d'efficacité énergétique dans les bâtiments, mais aussi l'éclairage. Cela va donc évidemment se traduire par une intensification du plan d'isolation thermique sur lequel nous étions déjà très fortement engagés. Nous avons fait des diagnostics et nous avons lancé beaucoup de travaux. 77 opérations ont déjà été menées depuis dix ans et c'est donc un travail qui ne fait pas que démarrer, heureusement pour nos factures, l'idée étant d'optimiser encore davantage les consommations.

Nous allons lancer une étude sur la déstratification de l'air. Vous savez que la température joue sur les masses d'air, qui ont des températures différentes en fonction de la hauteur. L'idée de travailler sur la déstratification est donc, justement, de procéder au mélange de l'air pour éviter que la chaleur ne reste qu'en hauteur, et de faire bénéficier les usagers des bâtiments de cette chaleur au lieu qu'elle s'échappe vers les plafonds.

Nous allons également achever l'installation des chaudières à basse température ou condensation. Il en reste trois sur l'ensemble du parc de la ville et il est déjà prévu d'en remplacer trois d'ici fin 2023.

Deuxième axe : produire et chauffer localement. C'est le volet des énergies renouvelables.

Nous lançons une étude approfondie sur l'opportunité de la géothermie. On vous en a déjà parlé et je n'y reviens pas. L'idée est d'avoir un projet qui bénéficie, à Montrouge, au maximum de personnes, d'équipements et de bâtiments montrougiens.

Nous lançons par ailleurs une expérimentation du chauffage numérique dans une école : la maternelle Rabelais – Marie aurait pu le mentionner –, qui va être équipée des chauffages Qarnot à partir du traitement de données. Les traitements de données produisent de la chaleur qui est récupérée pour chauffer les bâtiments.

Nous allons accélérer les études sur la production d'énergie solaire. Nous avons déjà fait des études sur toutes les toitures, mais nous souhaitons étudier l'opportunité de mettre des panneaux solaires sur ces toitures en lien avec les rénovations qui sont nécessaires pour respecter le décret tertiaire. Cela nécessite de compléter ces études parce que nous voulons faire de l'autoconsommation alors qu'à l'origine, les toitures étaient plutôt prévues pour faire de la réinjection dans le réseau. Nous souhaiterions, nous, faire plutôt de l'autoconsommation.

Troisième axe : réduire les consommations énergétiques.

Au niveau national, la consommation énergétique n° 1 est celle du bâtiment, dont j'ai parlé, mais il y a aussi l'éclairage public qui peut être optimisé. À Montrouge, nous avons déjà remplacé une partie de nos éclairages au fur et à mesure que nous réaménageons les quartiers. Nous allons poursuivre ce remplacement et cette optimisation de l'éclairage, mais nous allons aussi réfléchir à la diminution de l'éclairement avant le remplacement, pour gagner du temps et essayer d'optimiser encore cet éclairage. Cela pourrait être fait avenue de la République et sur d'autres rues dont l'éclairage pourrait être diminué la nuit.

Nous allons aussi généraliser l'éclairage Dali, un système d'éclairage intelligent qui permet la modulation en fonction de l'éclairement extérieur, donc le mâ.

Il n'y a pas que l'énergie qui est concernée. Nous allons continuer de travailler sur les consommations d'eau. Cet été, en plus d'une crise énergétique, nous avons connu une sécheresse très prononcée, qui se répète chaque année et qui s'aggrave. Nous allons poursuivre nos travaux pour faciliter la gestion intégrée des eaux pluviales dans tous les projets d'aménagement – j'en ai parlé la dernière fois et je n'y reviens pas –, poursuivre l'installation de l'arrosage automatique dans nos espaces verts en généralisant les sondes hygrométriques qui annoncent les besoins d'arrosage plutôt qu'un arrosage automatique qui se mettrait en route indépendamment du besoin du sol, et généraliser le goutte-à-goutte, qui permet d'économiser l'eau.

Nous allons aussi achever notre équipement en mousses : il reste quelques robinets dans la ville qui ne sont pas équipés de mousses qui permettent d'augmenter la pression et de diminuer la quantité d'eau qui sort des robinets. Il ne reste que les gymnases à équiper a priori.

Quatrième axe : se montrer exemplaire et inciter à l'exemplarité. C'est l'idée, évidemment, au-delà de la facture énergétique de la Ville. Comme je l'ai dit il y a deux minutes, nous allons essayer d'étendre la plage horaire d'extinction ou de réduction de l'éclairage des voiries, mais il faut aussi que l'ensemble des commerçants applique la réglementation qui les contraint à éteindre les enseignes lumineuses la nuit. Nous allons leur rappeler cette réglementation et les inciter à aller au-delà pour ceux qui le peuvent.

Nous poursuivrons également le lancement d'ateliers de sensibilisation dans les établissements scolaires, ce qui est déjà le cas pendant les vacances scolaires : beaucoup d'ateliers sont faits autour de la préservation de la planète.

Je précise que nous n'aurons pas de patinoire cet hiver. Nous aurons autre chose.

Enfin, nous poursuivrons l'aide aux mobilités douces et nous allons essayer d'approfondir tous ces points que j'ai développés en essayant d'aller encore plus loin et de les approfondir. Si vous avez des idées, faites-les passer et nous les étudierons avec plaisir.

M. le Maire.- Merci, Madame RABIER, pour ce plan ambitieux, nécessaire et, je crois, très utile pour l'ensemble des Montrougiens. C'est un plan de sobriété et de solidarité ; les deux vont de pair et c'est très important. Nous allons donc le dérouler tout au long de l'année et nous en rendrons compte au fur et à mesure de son déploiement, en particulier dans sa partie budgétaire puisque, en octobre, nous aurons le DOB et, en décembre, notre budget. Tout cela se traduira par des mesures budgétaires, bien évidemment.

Les deux communications ont été faites. Y a-t-il des questions ou des interrogations sur celles-ci ?

M. PASTEAU.- Bonjour à toutes et à tous. Dans la présentation sur la rentrée scolaire, dont nous nous félicitons, bien sûr, vous avez mentionné qu'il n'y avait pas eu de covid. Est-ce qu'il y a eu vraiment zéro covid ?

Mme COLAVITA.- Oui.

M. PASTEAU.- Oui ? Bravo, félicitations ! Nous avons de la chance.

Ensuite, concernant la pérennisation d'un repas végétarien par semaine, je tiens à préciser que, si c'est une obligation de la loi Égalim, ce n'est pas un plafond et que nous pouvons tout à fait travailler pour aller plus loin. Nous le devrions, même, car les fondamentaux restent là : la consommation carnée est plus émettrice de gaz à effet de serre que la consommation non carnée.

C'était sur le scolaire.

Ensuite, je ne peux, bien sûr, que vous féliciter du plan de sobriété et de solidarité énergétique que je vais regarder en détail, puisque nous n'avons pas eu communication de ces présentations au préalable.

Il y a peut-être quelque chose qui manque, mais je l'ai peut-être raté. Souvenez-vous que, dès la première session du Conseil municipal, en 2020, je vous avais invités collectivement à nous sensibiliser et à nous former via l'association La Fresque du climat. D'autres méthodes peuvent être utilisées, mais je n'ai pas vu cet axe qui permet à chacun de développer les gestes de sobriété qu'il aura déterminés en fonction de ses compétences et qui correspondent le mieux. Si nous donnons aux personnels de la Mairie, notamment, les outils pour comprendre la nature du dérèglement climatique en cours, ils seront certainement les mieux à même de déterminer comment déployer cette sobriété, qui n'est pas non plus, contrairement à ce qu'on pourrait imaginer, forcément quelque chose de malheureux à mettre en place. Après tout, c'est une chose qui peut déjà se financer toute seule, puisqu'il s'agit de dépenser moins, et c'est aussi quelque chose qui peut nous rendre – ce que je vais dire est très banal – plus heureux. En effet, il ne faut pas oublier que « sobriété » s'oppose à « ébriété ». Nous sommes un peu dans une ébriété énergétique que cette crise, certes, nous invite à remettre en question.

Ensuite, sur tous les axes, je suis très heureux de constater que la Ville a déterminé que c'était un objectif qu'il fallait poursuivre, et je vous invite et j'encourage les services à aller dans ce sens au plus vite.

J'aurai certainement d'autres remarques, mais n'ayant pas pu travailler sur ces documents au préalable, je m'arrêterai là.

M. le Maire. - Merci, Monsieur PASTEAU. D'autres remarques ? Il n'y en a pas. Vous avez répondu, Madame COLAVITA. Madame RABIER, vous voulez ajouter un mot ?

Mme RABIER. - Vous avez raison. Il est vrai que La Fresque du climat est un outil intéressant. Son seul défaut, c'est que cela prend du temps à réaliser. C'est assez long, les services sont très occupés et ce n'est pas si simple à caser.

Ensuite, il y a une notion d'urgence sur ce plan qui est que le pays va se heurter à un problème d'approvisionnement et à des risques de délestage cet hiver. Il faut donc s'y préparer et c'est plutôt une urgence technique qu'une urgence non moins importante mais plus complexe et plus profonde à mettre en place. Mais vous avez raison.

M. le Maire. - C'est comportemental.

Mme COLAVITA. - Sur les menus végétariens, vous avez raison, Monsieur PASTEAU : nous pouvons évoluer et nous évoluerons sans doute. Aujourd'hui, la loi Égalim nous impose ce menu et, effectivement, on pourrait en faire plus. En revanche, il y a deux aspects.

Le premier est purement économique, puisque la protéine végétale coûte de plus en plus cher et que, malheureusement, les denrées alimentaires, les fruits et les légumes, comme vous avez pu le constater dans votre propre panier, augmentent de plus en plus. Nous ne sommes donc pas convaincus que le menu végétarien soit moins cher que l'animal.

Deuxièmement, je voulais attirer votre attention sur une chose : en restauration collective, la protéine végétale en menu végétarien est transformée, et pour la santé des enfants, l'OMS nous dit aujourd'hui de faire attention parce qu'on n'a pas encore assez de recul.

C'est la raison pour laquelle je vous rejoins sur un point : on peut aller plus loin, mais je pense qu'aujourd'hui, on n'est pas prêt en termes de qualité nutritionnelle pour les enfants.

Enfin – et je vais m'arrêter là –, on a parlé aussi de l'engagement contre le gaspillage alimentaire, mais quand nous avons fait nos études sur le zéro gaspi avec Good Planet, nous nous sommes rendu compte qu'il y avait 30 % de déchets alimentaires de plus lorsque les menus végétariens étaient servis dans les écoles. Cela veut dire qu'aujourd'hui, on a un gros travail à faire sur l'amélioration qualitative de ces menus, avec les prestataires, pour essayer d'aller vers une qualité plus grande et peut-être un apprentissage des enfants qui n'ont pas l'habitude, quoi qu'il en soit, de manger trop végétarien chez eux. J'ajoute que, en termes d'égalité, il y a des enfants qui, chez eux, ne mangent pas de viande, et donc que notre rôle est aussi de leur permettre d'avoir un repas avec de la viande à la cantine au moins trois fois par semaine.

M. le Maire.- Merci, Madame COLAVITA.

Nous devons maintenant approuver le procès-verbal de la précédente séance, celle du 30 juin dernier.

Compte rendu de la séance du 30 juin 2022
--

M. le Maire.- Sur le PV, y a-t-il des questions ou des observations ?

M. TIMOTEO.- J'ai une observation à faire à la page 105 sur la délibération concernant l'extension du recours à l'apprentissage. C'est une question de forme. Il est pointé que notre groupe Montrouge en commun avait voté contre cette délibération, ce qui est totalement l'inverse, puisque nous l'avons soutenue avec les autres groupes, le vôtre et celui de l'Avenir n'attend pas à Montrouge.

J'en profite pour indiquer d'ailleurs que le vote tel qu'il est pointé est discordant avec le verbatim qui est juste au-dessus et qui reprend la position de nos collègues de Montrouge écologique et solidaire, puisque M. PASTEAU dit clairement – c'est ainsi que c'est retraduit – que son groupe s'abstient alors que le tableau en récap indique un vote contre de son groupe.

M. le Maire.- Nous allons vérifier tout cela et nous corrigerons en fonction de ce qui a été noté, puisque vous aurez remarqué que, dans le fond de la salle, nous avons maintenant une équipe qui note scrupuleusement tout ce qui est dit. Les erreurs sont ainsi réduites à leur maximum. S'il y en a une, nous la corrigerons, bien évidemment.

Pas d'autres questions sur le PV ?

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à l'unanimité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELE, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. DE PABLO, L. GRAINE, P. BACC ON, F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, L. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD
Abstention	L'avenir n'attend pas à Montrouge	C. CARLI-SASSOE, J ; MÉADEL, A-L. CROCHAT, C. RENARD-DELAUTRE
	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, E. BARCESSAT
	Montrouge écologique et solidaire	C. PASTEAU, A. SAINTOUL
Ne prend pas part au vote		M. LE GALL

M. le Maire.- Nous en arrivons aux décisions, dont vous avez reçu la liste dans la note de synthèse. Y a-t-il des questions sur ces décisions ?

Décisions

Mme CROCHAT.- Merci et bonsoir. Par rapport à SCOLAREST, la DC 2022-427. Je voulais simplement préciser que nous avons demandé le cahier des charges en AP3C mais que notre groupe ne l'a pas reçu.

M. le Maire.- L'administration m'indique qu'il vous a été transmis cet après-midi. Il est vrai que c'est un peu court.

M. LE GALL.- C'est efficace.

M. le Maire.- Mais vous l'avez et vous pouvez le lire en détail et nous poser toutes les questions qu'il ne manquerait pas de soulever, mais par écrit.

Autres questions ?

M. PASTEAU.- Mon intervention porte sur la DC 2022-58 traitant de l'attribution du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage portant étude de faisabilité en vue de la création d'un réseau de chaleur à Montrouge, un marché qui a été attribué à la société S2T Ingénierie pour un montant de 34 885 €.

Nous avons la géothermie à Montrouge ; c'est notre feuilleton. Les Marseillais ont *Plus belle la vie* ; nous, nous avons la géothermie. En AP3C, je vous avais demandé si vous aviez appliqué la décision du Conseil municipal de retirer la compétence géothermie au SIPPAREC, suite à votre décision de vous retirer du projet. Vous nous l'avez confirmé leur avoir écrit. Le Syndicat intercommunal à l'origine du projet de géothermie veut mettre ce retrait à l'ordre du jour de son prochain Conseil, nous en avez-vous informé.

En parallèle, vous missionnez S2T Ingénierie pour une étude de faisabilité en vue de la création d'un réseau de chaleur à Montrouge. Vous persistez dans la décision d'aller de l'avant avec un projet alternatif à celui du SIPPAREC, malgré les garanties de sérieux que celui-ci apporte. Je ne reviens pas sur le bien-fondé de cette décision. Je réfère nos concitoyens aux précédentes délibérations du Conseil.

Je questionne cependant encore la volonté municipale d'avancer sur le sujet, sachant qu'on a perdu plusieurs années avec ce traînage de pieds à 20 ou 25 000 tonnes d'équivalent CO₂ économisées par année d'activité du réseau de chaleur. On a déjà perdu beaucoup trop de temps.

Si un projet montrougien émerge et s'il recueille toutes les autorisations nécessaires, ma conclusion reste la même que lors du dernier Conseil : on en parlera encore au futur dans cinq ou dix ans.

À ce jour, je ne peux que réitérer le conseil de reprendre les discussions avec le SIPPAREC. Lorsque vous obtiendrez livraison – je ne sais pas quand – de votre scénario alternatif, je vous suggère de disposer à côté des éléments de comparaison avec ce qu'il sera possible de faire avec le SIPPAREC en l'état de leur projet. Qui sait, cela pourra être l'occasion d'un nouveau retournement de situation dans notre *soap-opera favori*.

Par ailleurs, pour celles et ceux qui l'ignorent, le préfet des Hauts-de-Seine a ouvert une enquête publique concernant la demande de SIPPAREC d'un dépôt minier dans le cadre du projet Montrouge/Malakoff, devenu Châtillon/Malakoff. Cette enquête est ouverte jusqu'au 10 octobre. Nous invitons nos concitoyens à se saisir de cette opportunité pour exprimer à l'État leur soutien au déploiement des énergies renouvelables sur ce territoire. Je m'arrête là.

M. le Maire.- Merci beaucoup, Monsieur PASTEAU. Sur ce sujet, nous nous sommes largement exprimés et nous avons délibéré. Comme vous le savez, le projet entamé avec SIPPEREC et Malakoff ne nous convient pas et nous souhaitons avoir un projet plus ambitieux. Évidemment, la géothermie est indispensable, et nous l'avons bien compris, notamment depuis la crise énergétique que nous subissons suite au conflit ukrainien. La géothermie à Montrouge, oui, mais avec un projet adapté.

Depuis que nous avons lancé l'étude avec le SIPPEREC et Malakoff, beaucoup de choses ont évolué : de nouveaux projets à Montrouge, de nouveaux sites et de nouvelles opportunités. Comme nous vous l'avons expliqué, nous souhaitons avoir un projet totalement maîtrisé et plus ambitieux, comme l'a dit Mme RABIER, qui permettra de répondre aux besoins importants des Montrougiens dans les années qui viennent.

C'est la raison pour laquelle nous avons décidé de compléter nos études pour mesurer quel est le potentiel et les possibilités de ce projet. D'où cette assistance à maîtrise d'ouvrage que nous avons lancée.

D'autres questions sur ces décisions ?

M. BARCESSAT.- Bonjour. J'ai plusieurs précisions à demander.

La première concerne la DC 2022-400, que l'on pourrait rattacher à la DC 2022-71. J'aurais voulu connaître le nombre d'enfants que ces lots concernent. Pour cet été, c'est passé, mais pour l'automne, cela pourrait être plus intéressant.

Ensuite, sur la DC 2022-61, je veux bien une explication sur les termes « mobilier de sécurité » et « mobilier de confort ». Je suis assez vigilant à ce que le mobilier urbain ne soit pas apparenté à du mobilier anti-sans-abri, pour plein de raisons, mais aussi, entre autres, pour des raisons de lutte contre l'exclusion. J'aurais préféré des termes comme « mobilier qui ne perd pas en humanité et en convivialité ».

M. le Maire.- Monsieur BARCESSAT, pour le bon travail de notre assemblée, vous savez que nous avons des AP3C, qui sont des lieux dans lesquels nous avons avec nous les techniciens de la Ville qui peuvent s'exprimer et vous apporter des réponses très précises et techniques. Nous transmettrons donc vos demandes. Je ne pense pas que Mme COLAVITA ait le nombre exact d'enfants qui sont concernés. Nous allons donc le rechercher et vous le transmettre, évidemment.

S'agissant de la dénomination des mobiliers urbains, c'est assez classique. J'entends vos remarques, mais elles vous appartiennent et nous ne pouvons que souscrire à la qualité et au confort des mobiliers urbains de notre ville.

M. BARCESSAT.- Mais qu'est-ce que signifie « mobilier de sécurité » ?

M. le Maire.- Nous vous apporterons ces réponses en par écrit après recherche.

D'autres questions ?

M. TIMOTEO.- Je rebondis sur votre remarque à l'instant. Quand les réponses aux questions que nous posons en commission dans la séance de mercredi qui précède cette séance publique sont apportées en commission, ce qui n'a pas été le cas la dernière fois sur de nombreuses questions, ou dans l'intervalle, évidemment, il n'y a pas lieu de les reposer ici, et on peut l'entendre. Force est de constater que vous-même, Monsieur le Maire, vous nous avez renvoyé à la séance d'aujourd'hui sur de nombreuses questions auxquelles nous n'avons pas eu de réponse dans les commissions préparatoires à cette séance.

Je ne veux pas polémiquer, mais pouvez-vous simplement nous préciser ce que veut dire « mobilier de sécurité », de manière générale ?

M. le Maire.- Alors « le mobilier de sécurité » concerne « les barrières de sécurité ainsi que les potelets à boule ». Voilà, c'est l'efficacité.

M. TIMOTEO.- Il n'y a pas besoin d'un courrier pour cela.

M. le Maire.- D'autres questions ? Non ? Parfait. Nous abordons donc notre ordre du jour proprement dit et nous commençons par le chapitre de la culture.

CULTURE

1 – Attribution de bourses de participation aux artistes du 66^{ème} Salon de Montrouge

Rapporteuse : Mme AUBRY

Délibération 2022 - 65

Mme AUBRY.- Cette délibération vise à autoriser la Ville à accorder une bourse dite de participation aux artistes qui ont été sélectionnés pour le prochain salon de Montrouge qui aura lieu du 13 octobre au 1^{er} novembre prochain.

Nous vous proposons que cette bourse soit portée à 800 € par artiste. Pourquoi ? Parce que, jusqu'à présent, les artistes percevaient des bourses dites de production d'environ 500 € par personne lors de leur participation au salon et certains, à côté de cela, se voyaient également octroyer un prix qui était attribué par les partenaires du salon.

À partir de cette année, la Ville a souhaité insuffler une nouvelle dynamique au salon de Montrouge sous la conduite de son nouveau commissaire artistique, Guillaume DESANGES, qui était également, comme vous le savez, directeur du Palais de Tokyo et qui est associé à Coline DAVENNE au sein de l'entité Work Method.

Cette nouvelle dynamique porte dans deux directions :

- d'une part, accentuer notre politique d'ouverture de l'art contemporain vis-à-vis de ses publics, notamment le grand public et, bien évidemment, les jeunes, et tout particulièrement sur les thématiques sociétales, qui sont abordées généralement par les artistes, via le dispositif Art en Ville.
- d'autre part, l'accentuation de notre politique de soutien aux artistes.

L'objectif de la présente proposition est d'assurer une meilleure équité entre tous les artistes présents au prochain salon en leur versant une somme plus importante qui serait au titre de leur rémunération, donc 800 €, sans autre condition que leur participation, afin d'éviter des discriminations entre eux alors même qu'ils ont déjà répondu à un très strict *process* de sélection.

Vous avez la liste nominative des artistes qui recevront cette somme. Vous voyez qu'il y en a 39. Jusqu'à présent, le salon comptait environ une cinquantaine d'artistes ; cette année, le *process* a permis de réduire volontairement le nombre d'artistes à 37 personnes plus deux artistes invités et un collectif invité, selon le *process* dont je viens de vous parler. Pourquoi cette réduction d'effectifs ? Tout simplement pour nous permettre de mieux les soutenir et de mieux les accompagner.

Il vous est donc demandé d'approuver le versement de cette bourse.

M. le Maire.- Merci beaucoup, Madame AUBRY. Le vernissage du 66^{ème} Salon aura lieu le 12 octobre au beffroi.

Y a-t-il des questions sur ces attributions de bourses ? Je n'en vois pas.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à l'unanimité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELE, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. DE PABLO, L. GRAINE, P. BACCON, F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, L. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, M. SELVACOMAR
	L'avenir n'attend pas à Montrouge	C. CARLI-SASSOE, J ; MÉADE, G. LE GALL, A-L. CROCHAT, C. RENARD-DELAUTRE
	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, E. BARCESSAT
	Montrouge écologique et solidaire	C. PASTEAU, A. SAINTOUL

PETITE ENFANCE

1 – Approbation de l'avenant n°14 à la convention de partenariat avec l'association le Chemin des enfants

Rapporteuse :

Mme FAVRA. *Délibération 2022 – 66*

Mme FAVRA.- Il s'agit de l'avenant n° 14 à la convention que nous avons avec l'association Le Chemin des enfants. Nous vous proposons ce soir de verser une somme de 38 148,11 € qui correspond à 29 849,05 € sur une prévision de budget pour 2022 et de régler le reliquat pour l'année 2021 à hauteur de 8 299,06 €.

Je vous rappelle que cet avenant prévoit de subventionner un tarif horaire de 0,77 € sur la base de consommations réelles pour 32 enfants accueillis.

Nous vous proposons ce soir de signer cet avenant pour suivre les subventions que nous donnons depuis plusieurs années.

M. le Maire.- Merci Madame FAVRA. Y a-t-il des questions sur cet avenant ?

M. LE GALL.- Juste une remarque : il faudrait un peu relire les documents avant de nous les transmettre puisque, dans le titre, il est indiqué : « avenant n° 4 » et, dans le corps du texte, « 14 ». Comme d'habitude, c'est fait par-dessus la jambe et c'est un peu pénible.

Mme FAVRA.- Monsieur LE GALL, nous avons évoqué ce sujet à l'AP3C, mais je pense que l'administration n'a pas eu le temps de rectifier. Oralement, c'est suffisant, et c'est effectivement l'avenant n° 14.

M. le Maire.- Merci, Madame FAVRA. Pas d'autres questions sur cet avenant ? Nous passons donc au vote.

M. PASTEAU : il s'agit d'une crèche privée, nous promouvons un modèle public inclusif.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à l'unanimité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELE, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. DE PABLO, L. GRAINE, P. BACCON, F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, L. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD
	L'avenir n'attend pas à Montrouge	C. CARLI-SASSOE, J ; MÉADEL, M. LE GALL, A-L. CROCHAT, C. RENARD-DELAUTRE
	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, E. BARCESSAT
Abstention	Montrouge écologique et solidaire	C. PASTEAU, A. SAINTOUL

M. le MAIRE.- Et je remercie M. LE GALL pour sa remarque positive.

Arrivée de Mme de PABLO qui avait donné pouvoir à M. VERZEELE

SANTÉ

1 – Ouverture d'une offre de soins psychologiques au centre de santé dénommée MonPsy

Rapporteuse : Mme BUJON

Délibération 2022 - 67

Mme BUJON.- La loi de financement de la Sécurité sociale en 2022 a prévu dans son article 79 la mise en place d'une nouvelle offre de soins psychologiques. C'est un dispositif qui permet à toute personne âgée de 3 ans ou plus et souffrant de troubles psychiques d'intensité légère à modérée de bénéficier de séances d'accompagnement psychologique entièrement prises en charge par l'Assurance maladie. C'est un dispositif auquel ont déjà adhéré à Montrouge deux psychologues libéraux.

En complément, il vous est proposé de mettre en œuvre au Centre municipal de santé, deux demi-journées de consultations hebdomadaires, pour débiter, soit 8 heures par semaine. L'offre sera étendue si elle rencontre le succès.

M. le Maire.- Merci, Madame BUJON, pour cette synthèse. Sur cette nouvelle offre, y a-t-il des questions ?

M. TIMOTEO.- Il n'y a pas de difficulté particulière sur cette délibération et notre groupe la soutiendra, bien évidemment. C'est une bonne chose que l'offre de soins s'étoffe dans ce domaine, je le redis, surtout quand on sait l'impact qu'a eu la crise sanitaire sur la santé

psychologique de la population. C'est un impact qui a été clairement démontré maintenant avec un peu de recul sur le sujet, avec notamment une augmentation des problèmes de santé mentale, particulièrement chez les jeunes, et en particulier chez les jeunes femmes de moins de 25 ans, qui constituent, sur la période dernière, la population la plus concernée par les syndromes dépressifs, qu'ils soient mineurs ou majeurs : peu importe la nature de ces syndromes dépressifs.

Cette population de jeunes femmes de moins de 25 ans est extrêmement touchée par cela. D'ailleurs, les chiffres de la dernière enquête du ministère de la santé, dont vous êtes, je le sais, des lecteurs assidus, montre de manière effrayante – je vous recommande vraiment de regarder cela – l'explosion des tentatives de suicide chez les jeunes femmes depuis maintenant presque deux ans.

Tout cela pour arriver à une petite question de précision que j'aurai sur cette délibération que, encore une fois, nous voterons. Au-delà de l'élargissement de l'offre de soins, qui est positive, si, comme je n'en doute pas, nous voulons déployer une politique de santé un peu active, comment envisagez-vous de capter cette population de jeunes et quelles vont être les démarches proactives, au-delà de l'offre de service de soins qui est faite au travers des deux psychologues qui ont répondu (je l'entends bien et c'est acté) ? Comment allons-nous aller vers ces jeunes, notamment ces jeunes femmes, qui sont en grande difficulté sur le sujet ?

Et ne me dites pas, s'il vous plaît, que cela va juste se jouer avec des plaquettes et de l'information, parce que ce serait une réponse largement insuffisante.

M. le Maire. - Merci, Monsieur TIMOTEO. Mme BUJON vous répond.

Mme BUJON. - Sur ce point, nous sommes d'accord : à Montrouge, la santé féminine est justement une chose que nous mettons très en avant. Il se trouve que cela tombe bien que nous puissions en parler aujourd'hui puisque Octobre Rose commence dans quelques jours et que nous profitons de cette occasion, chaque année, depuis l'année dernière maintenant, pour proposer des consultations en santé féminine : une première consultation pour permettre à toutes les femmes d'avoir un suivi gynécologique dès le début et un suivi en santé féminine par la même occasion.

Cette année, nous avons décidé de faire venir pendant deux demi-journées le bus santé-femmes dans les rues de Montrouge, dans deux quartiers différents, pour qu'elles aient accès à de multiples informations et, surtout, à des oreilles qui puissent les écouter sans qu'elles soient obligées de rentrer dans un cabinet médical ou au centre municipal de santé, pour qu'elles trouvent donc à qui parler dans leur propre quartier.

Cependant, au centre municipal de santé, vous savez que nous avons aussi un centre de planning familial qui accueille toutes les personnes, en général plutôt des jeunes femmes, y compris sur des questions personnelles autres que le couple.

M. le Maire. - Merci, Madame BUJON. En effet, sur ce sujet important, comme vous l'avez dit, Monsieur TIMOTEO, je crois qu'il faut que l'ensemble de nos équipes et de nos services soit mobilisé, parce qu'il y a en effet une urgence et, en tout cas, une crise. Comme l'a dit Mme BUJON, un travail transverse est opéré par le CMS et le CCAS, puisque nous avons un pôle de santé solidarité et qu'il est assez logique que les deux travaillent ensemble. Un gros travail de prévention est fait aussi par le CMS avec Mme NGUYEN, qui y participe activement.

Nous travaillons aussi avec les écoles, bien sûr, mais également avec les collèges et les lycées. Patrick XAVIER est en charge de ce travail avec les collèges et les lycées, où beaucoup de jeunes femmes, notamment, peuvent être contactées.

C'est vraiment transverse, et il faut que l'offre de la Ville, qui s'enrichit sans cesse, soit le plus possible connue et présentée à toutes celles et ceux qui peuvent en avoir besoin.

D'autres questions ? Il n'y en a pas ? Nous passons donc au vote.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à l'unanimité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELE, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. DE PABLO, L. GRAINE, P. BACCON, F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, L. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARDM. SELVACOUMAR
	L'avenir n'attend pas à Montrouge	C. CARLI-SASSOE, J ; MÉADEL, G. LE GALL, A-L. CROCHAT, C. RENARD-DELAUTRE
	Montrouge en commun	.J.TIMOTEO, F. CLAQUIN, E. BARCESSAT
	Montrouge écologique et solidaire	C. PASTEAU, A. SAINTOUL

AFFAIRES CIVILES**1 – Vente de 120 places d'ossuaires appartenant à la Ville de Montrouge au syndicat en charge du cimetière intercommunal de Cachan, Chevilly-Larue, L'Haÿ-les-Roses, Montrouge et Sceaux**

Rapporteuse : Mme COLAVITA.

Délibération 2022 - 68

M. le Maire.- C'est Mme COLAVITA qui nous en parle, parce qu'elle représente la Ville de Montrouge au sein de ce syndicat important.

Mme COLAVITA.- Merci, Monsieur le Maire. Pour être rapide, je précise que le syndicat rassemble les villes qui sont indiquées sur la délibération. La Ville de Montrouge fait partie de ce syndicat depuis le mois d'avril 1960. En avril 1960, il n'y avait que trois villes et, au fil de l'eau, d'autres villes se sont ajoutées.

Nous avons deux aspects dans cette participation intersyndicale : les places de cimetière classiques et un grand bâtiment au sein du cimetière dans lequel nous avons 1 000 places d'ossuaires.

Qu'est-ce que c'est ? C'est très clair : lorsque les concessions sont terminées, on prend les cercueils qui sont dans la terre et on les amène dans un bâtiment pour que ces os, puisque c'est un ossuaire, soient conservés. Aujourd'hui, 520 places sont prises par des os de Montrougiens, et l'historique de cette vente vient du fait que la Ville de Sceaux n'a plus de places dans son propre ossuaire et qu'elle a donc demandé à la Ville de Montrouge de lui en céder une certaine partie.

Nous vous demandons donc aujourd'hui d'accepter de vendre 120 places au syndicat qui, lui-même, les revendra à la Ville de Sceaux.

Le prix d'une place est évalué à 423 € – c'est un chiffre INSEE et c'est assez normé –, ce qui rapporterait à la Ville (je suis désolé, c'est un peu glauque) 50 760 €. Cela n'impactera absolument pas les Montrougiens puisqu'il restera largement de la place si, d'aventure, d'autres ossuaires nous servaient. Je vous propose donc tout simplement d'accepter cette délibération.

M. le Maire.- C'est très clair. Y a-t-il des questions sur cette vente ?

M. LE GALL.- J'ai juste une question, mais vous allez probablement me rafraîchir la mémoire. Nous sommes membres de ce syndicat, mais je ne crois pas que nous ayons eu – vous m'arrêterez si je dis des bêtises – de rapport d'activité de ce syndicat depuis que nous sommes élus en 2020. Il y a peut-être une raison particulière, mais pour les autres sociétés dans lesquelles nous sommes délégataires ou dans lesquelles nous avons des parts, des rapports d'activité nous sont transmis. Pour quelle raison ne l'avons-nous pas pour ce syndicat ?

Mme COLAVITA.- La raison, je ne l'ai pas. En revanche, je peux vous dire que je suis tout à fait prête à vous faire un compte rendu de ses conseils d'administration, qui sont passionnants ; il n'y a aucun problème. Historiquement, il n'y en a jamais eu. J'ai essayé de regarder les anciennes délibérations, et mis à part la part financière injectée dans le syndicat par la Ville, que nous votons chaque année, il n'y a jamais de présentation. Mais je pourrai éventuellement me pencher sur la question.

M. le Maire.- Merci, Madame COLAVITA. Monsieur LE GALL, nous allons regarder si nous sommes tenus de vous faire un rapport et nous vous apporterons une réponse précise. Nous avons noté votre question.

Y en a-t-il d'autres ? Il n'y en a pas. Nous passons au vote.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à l'unanimité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELE, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. DE PABLO, L. GRAINE, P. BACCON, F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, L. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, M. SELVACOMAR
	L'avenir n'attend pas à Montrouge	C. CARLI-SASSOE, J ; MÉADE, G. LE GALL, A-L. CROCHAT, C. RENARD-DELAUTRE
	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, E. BARCESSAT
	Montrouge écologique et solidaire	C. PASTEAU, A. SAINTOUL

Arrivée de Mme VELOSO

RESSOURCES HUMAINES

1 – Modification du cadre réglementaire pour le RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel)

Rapporteur : M. le Maire

Délibération 2022 - 69

M. le Maire.- Nous avons délibéré – vous vous en souvenez – le 20 octobre 2021, l'an passé, pour mettre en place ce cadre réglementaire composé de deux parties : l'IFSE et le CIA, et nous avons, dans cette délibération, fait référence à la prime de présentéisme, qui a été supprimée. Nous vous proposons de le confirmer en supprimant très clairement les deux derniers paragraphes de l'article IV alinéa 4.3 et de confirmer, comme je viens de le dire, la suppression de la prime de présentéisme.

C'est aussi une remarque de la Chambre régionale des comptes dans le rapport dont nous parlerons tout à l'heure.

Sur cette modification du RIFSEEP, y a-t-il des questions ?

M. TIMOTEO.- Ce n'est pas une question mais un point de satisfaction de voir enfin supprimée cette prime de présentéisme qui avait fait beaucoup de débats dans cette enceinte il y a quelques années. Je vous renvoie au dernier débat que nous avons eu en séance en décembre 2018, lorsque la modification de cette prime a été débattue dans cette assemblée et quand, finalement, je suggérais à l'époque que si prime il devait y avoir, elle soit intégrée dans le RIFSEEP. À l'époque – c'est dans les comptes rendus –, on m'avait dit que c'était chose impossible à faire parce que c'étaient deux objets différents, pour résumer.

Je suis donc satisfait de voir aujourd'hui que c'est ce que la Chambre régionale des comptes – nous en parlerons tout à l'heure – nous demande de faire aujourd'hui a posteriori, au-delà même de pointer un caractère pour elle illégal de cette prime, ce qui est un autre sujet.

Je reste convaincu que cette prime de présentéisme n'était pas faite pour ce qu'elle semblait être faite, puisque, en fait, elle cachait un problème non pas de présentéisme mais d'absentéisme, et plutôt que de le traiter à l'époque avec de vraies solutions, parce que, quand on a un taux d'absentéisme important dans une collectivité, c'est toujours le signal de quelque chose qui se passe, plutôt donc que de traiter ce problème, on a préféré, via cette prime, récompenser, pour le dire très vite, les agents présents à leur poste en laissant de côté ceux qui, sans doute, par leur absence, faisaient état de leur mal-être au travail ou, en tout cas, de difficultés dans l'exercice de leurs fonctions.

M. le Maire.- Merci, Monsieur TIMOTEO. Nous avons instauré la prime de présentéisme en 2014, modifiée en 2018. Elle était très appréciée par les organisations syndicales, qui l'avaient approuvée et, contrairement à vous, nous pensons que c'était une très bonne mesure. La loi a décidé qu'elle ne pouvait plus être mise en place. Nous avons donc adapté nos règles en la supprimant, comme je l'ai dit, en 2021 et nous le confirmons maintenant, comme cela nous est demandé.

Monsieur SAINTOUL, pardon, Monsieur PASTEAU, vous avez la parole.

M. PASTEAU.- C'est toujours M. PASTEAU. Mon collègue a une réunion de l'OTAN et il nous rejoindra peut-être à la fin du Conseil.

Sur cette prime de présentéisme qui, visiblement, a beaucoup satisfait les organisations syndicales, bien sûr, nous ne pouvons que nous réjouir de sa suppression, et je pense que les organisations syndicales seraient ravies si elle était remplacée par un soin supplémentaire pour la qualité de vie au travail. En effet, comme l'a mentionné mon collègue M. TIMOTEO, c'est d'abord de cette question qu'il s'agit et du cadre dans lequel les employés de la mairie et de la commune vont passer la majeure partie de leur journée.

Par ailleurs, je profite de cette délibération pour vous proposer d'inclure dans le futur Comité technique de la commune une participation des conseillers municipaux hors de la majorité.

M. le Maire.- Merci, Monsieur PASTEAU. Pas d'autres questions ? Nous passons au vote.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à l'unanimité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELE, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. DE PABLO, L. GRAINE, P. BACCON, F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, L. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, M. SELVACOUMAR
	L'avenir n'attend pas à Montrouge	C. CARLI-SASSOE, J ; MÉADE, G. LE GALL, A-L. CROCHAT, C. RENARD-DELAUTRE
	Montrouge en commun	J.TIMOTEO, F. CLAQUIN, E. BARCESSAT
	Montrouge écologique et solidaire	G. VELOSO, C. PASTEAU, A. SAINTOUL

Départ de Mme ROSSIGNOL qui donne pouvoir à M. LENGEREAU

2 – Modification du tableau des effectifs et extension du recours à l'apprentissage

Rapporteur : M. le Maire

Délibération 2022 - 70

M. le Maire.- Le tableau des effectifs ne change pratiquement pas, sauf la création d'un poste d'assistant social en charge de la gestion du FSL (Fonds de solidarité pour le logement).

Quant au recours à l'apprentissage, nous avons déjà recruté deux apprentis jardiniers sous le régime de l'apprentissage afin de leur permettre d'accéder à leur diplôme et de se frotter à la réalité de leur futur métier dans le service des espaces verts.

Y a-t-il des questions sur le tableau des effectifs ?

M. PASTEAU.- C'est une question générale sur le taux de transformation de ces apprentissages en embauches.

M. le Maire.- À ce stade, je ne le sais pas, mais je sais qu'il est assez bon. Je crois me souvenir que plusieurs de nos apprentis sont restés dans nos équipes. C'est donc une bonne formule pour les connaître et pour leur permettre d'approfondir leur métier et, ensuite, d'enrichir nos équipes.

Nous pourrions vous faire un bilan de l'apprentissage, parce que je crois que nous sommes assez bons dans le domaine, et nous vous dirons précisément quels sont ceux qui sont restés chez nous. L'information m'arrivera peut-être au cours de nos débats et je vous la donnerai.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à l'unanimité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELE, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. DE PABLO, L. GRAINE, P. BACCON, F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, L. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, M. SELVACOUMAR
	L'avenir n'attend pas à Montrouge	C. CARLI-SASSOE, J ; MÉADE, G. LE GALL, A-L. CROCHAT, C. RENARD-DELAUTRE
	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, E. BARCESSAT
	Montrouge écologique et solidaire	G. VELOSO, C. PASTEAU, A. SAINTOUL

ENVIRONNEMENT

1 - Convention de partenariat entre la Ville de Montrouge et l'entreprise REFOREST'ACTION dans le cadre d'un projet de création de forêt urbaine sur une parcelle du stade Jean Lezer

Rapporteuse : Mme RABIER.

Délibération 2022 - 71

Mme RABIER. - On vous en avait parlé et la voici : la forêt de Montrouge. Nous vous proposons de donner votre accord pour que la Ville signe cette convention de partenariat avec l'entreprise REFOREST'ACTION, qui est spécialisée dans la plantation d'arbres et aussi dans la restauration et la création de forêts.

REFOREST'ACTION permet aux particuliers et aux entreprises de mener en quelque sorte un partenariat public/privé. Nous allons réussir, grâce à REFOREST'ACTION, à planter une mini forêt, avec de très petits sujets, pour un montant de dépenses égal à 0 pour la Ville de Montrouge. C'est cela, je crois, qu'il faut retenir en particulier de ce projet.

Ce projet – vous avez la convention – est inspiré de méthodes forestières durables. L'idée est de planter 346 petits arbres sur 340 m² avec des règles d'essences adaptées, non envahissantes et durables, l'idée étant de favoriser la biodiversité et d'avoir, à terme, un petit bois assez dense.

Dans la convention, la commune s'engage à un certain nombre de choses, de même que REFOREST'ACTION. Il faut retenir que, sur la plantation de cette forêt, le principe de

REFOREST'ACTION est d'organiser des plantations participatives avec des gens que nous choisissons et aussi, en partie, avec l'entreprise ou des représentants de l'entreprise qui va financer le projet.

Que vous dire si vous avez tous lu la convention ? Le montant du projet, si nous devons le mener à bien tout seuls et acquérir les plans tout seuls, s'élèverait à 14 400 € toutes taxes comprises. Comme je vous le disais, la Ville n'aura que l'aménagement du terrain pour préparer la plantation à réaliser.

M. le Maire.- Merci, Madame RABIER, pour ce beau projet de mécénat, en fait. Y a-t-il des questions ?

M. PASTEAU.- C'est un projet très intéressant, et cette plantation d'arbres ne peut que nous intéresser. Nous sommes très heureux de voir que les projets de végétalisation que vous nous avez cités, Madame RABIER, lors du précédent Conseil commencent à se concrétiser. Nous voulons des micro-forêts à Montrouge.

C'est une micro-forêt ouverte, il faut le noter, donc directement accessible depuis le stade Jean Lezer, d'où proviendront certainement de nombreux ballons vagabonds et autres champions du cache-cache. Ce ne sera pas un refuge de biodiversité impénétrable de ce point de vue, mais c'est quand même bon à prendre à plusieurs points de vue cités dans la délibération et sur lesquels je ne reviens pas.

Il faut aussi admettre que l'événement de plantation peut être susceptible d'intéresser les habitants du quartier et les enfants de Montrouge Football Club et que la menée de ce projet peut bénéficier de la mobilisation rémunérée d'une entreprise dont c'est la spécialité. C'est un travail : il faut organiser le projet, étudier les données, convenir d'un mode d'opération, acheter des graines, etc., avec REFOREST'ACTION, que je découvre à cette occasion.

Je vous l'avais demandé en réunion AP3C, je vous le redemande : quelle est l'entreprise concernée par ce mécénat pour laquelle REFOREST'ACTION fait figure d'intermédiaire ?

J'en profite aussi pour demander qui a pris l'initiative de ce projet : est-ce la commune, REFOREST'ACTION ou la société dont elle est l'intermédiaire ?

Et puis pourquoi 0 € seulement pour nous et 14 400 € pour REFOREST'ACTION, une somme qui ne me paraît pas si élevée que cela (surtout le 0 €) ? On connaît l'adage : « Si c'est gratuit, ou presque gratuit, c'est que c'est vous le produit » : tous ceux qui prennent connaissance de cette opération commerciale sont l'audience d'une opération commerciale de communication visant à reverdir le bilan d'une entreprise.

Je me réfère au cahier des charges en annexe 2 : la convention précise que « la commune devra permettre la mise en place d'une pancarte mentionnant le nom de l'entreprise qui finance la plantation si elle le désire ». Comme il n'est fait mention d'aucun contrôle du contenu éditorial de la pancarte par la commune, on peut s'attendre à avoir une pancarte publicitaire à la gloire de l'action environnementale de l'entreprise en question, pancarte susceptible, d'après les termes de la convention, de rester plusieurs décennies à cet emplacement.

Il apparaît ici – et je suis un peu taquin – que nous nous apprêtons à faire un gros cadeau à cette entreprise. Regardons donc les tarifs 2022 de la publicité extérieure que nous avons votés : 42,80 € du mètre carré pour les panneaux publicitaires et pré-enseignes non numériques supérieurs à 50 m², parce que je considère tous les 340 m² de micro-forêt comme étant le message que ponctuera cette pancarte et son logo. 340 x 42,80 €, cela fait 14 552 € par an, soit un peu plus que ce que REFOREST'ACTION dépensera dans l'opération.

Si l'entreprise veut sa plaque et souhaite se prévaloir d'avoir contribué à cette micro-forêt, je propose que la commune lui facture l'ensemble de l'espace concerné au tarif publicitaire.

Par ailleurs, je n'ai pas vu mention dans le projet – mais je l'ai peut-être loupé – du nombre de tonnes d'équivalent CO₂ que la micro-forêt pourrait retenir pendant trente ans. Je suppose pourtant que ce nombre est calculé et dûment valorisé puisque le cahier des charges interdit,

je cite, « de cumuler des fonds additionnels liés à des démarches compensatoires à carbone de type label bas carbone ».

Le propriétaire, Montrouge – c'est toujours dans la convention –, accepte que REFOREST'ACTION et ses partenaires financiers communiquent publiquement sur le projet et sur quelque support que ce soit (presse, *print* ou digital) afin de collecter les fonds et de valoriser les services écosystémiques apportés par le projet. Je précise pour ceux qui ne connaissent pas le langage *corporate*, le langage des entreprises, que valoriser veut dire faire de l'argent avec.

Comment ? Les documents l'indiquent ailleurs : « Solution de compensation REFOREST'ACTION, label bas carbone, crédit carbone certifié Gold, standard ou VCS ».

Il s'agit donc d'une opération de communication entreprise, une communication RSE, cet acronyme signifiant « Responsabilité sociale des entreprises ».

Nous resterons attentifs à la communication qui sera faite autour de cette action et attendons qu'elle reste à sa juste mesure.

En dépit de ces observations, nous estimons qu'il n'est plus possible d'attendre pour végétaliser davantage notre commune. Cela rejoint ce que je vous ai dit précédemment sur le sujet de la géothermie. Nous sommes cohérents ; il faut agir sur l'écologie le plus vite possible. Nous voterons donc pour cette délibération.

M. le Maire. - Merci, Monsieur PASTEAU. Cela commençait bien puisque vous tressiez des louanges à Mme RABIER, et puis à la fin, vous l'avez accusée d'être vendue au grand capital. Elle va vous répondre, évidemment.

M. TIMOTEO. - Je vais faire une intervention brève. Avant d'entrer dans ce cas d'espèce et sur ce lieu précis, je pense que, sur la question des forêts urbaines ou des micro-forêts (on les appelle comme on veut et cela veut dire à peu près la même chose), il serait malvenu, pour notre groupe, de nous opposer, sur le principe en tout cas, à la création de cette micro-forêt, puisque je pense que beaucoup de groupes autour de cette table, notamment ceux qui sont du côté de cette table, au fond de la salle, ont soutenu dans leurs projets municipaux, et devant la population, la création de micro-forêts. Cela a été le cas de la liste que j'ai conduite, et je crois qu'effectivement, en ville, il faut faire en sorte que ces micro-forêts, là où c'est possible, puissent être développées pour que les enjeux bas carbone qui sont devant nous soient remplis et que les questions de biodiversité soient également traitées et satisfaites, comme cela a été dit. Sur le principe, je n'ai donc aucune opposition sur le sujet.

J'ai quelques réserves et interrogations, mais elles ne bouleversent pas complètement ce que je viens de dire à l'instant. En effet, j'ai regretté une phrase dans la présentation de Mme RABIER, alors que cela partait bien aussi de votre côté : au final, vous avez dit que ce qu'il faut retenir de la délibération, c'est que cela ne coûte rien. Or il me semble qu'avant que cela ne coûte rien, avant que l'on soit sur ce sujet, c'est d'abord l'enjeu écologique et l'enjeu de la biodiversité qui auraient dû être mis en avant ou, en tout cas, mieux mis en avant que la manière dont cela a été fait.

Ce n'est pas parce que cela ne coûte rien qu'il est important de planter des micro-forêts ; c'est parce que ces micro-forêts en milieu urbain sont essentielles au sujet que j'ai évoqué précédemment. Et ce ne sont pas 14 000 € qui vont faire basculer les choses. En effet, le projet coûte 14 000 €, mais ce ne sont pas ces 14 000 €, même si c'est une somme annuelle, qui vont faire basculer le budget de notre Ville s'il fallait que la Ville les investisse elle-même.

L'argument financier, pour moi, est donc un faux argument et, en tout cas, ne plaide pas en faveur du projet qui est présenté et qui, au final, va consister en un boisement complémentaire du terrain qui est déjà un peu boisé aux abords du stade Jean Lezer, si j'ai bien compris, un terrain qui est déjà planté d'arbres, et plutôt bien planté d'ailleurs.

Enfin, sur les 340 arbres, arbustes et vivaces qui sont prévus et qui sont détaillés dans la délibération, nous n'avons pas pu avoir la réponse en commission, malgré nos diverses

questions sur le sujet (c'est une petite incise sur la remarque faite au sujet des questions en commission) quant au fait de savoir si on va planter beaucoup d'arbres en plus de ceux qu'il y a déjà ou si on se contentera de faire des plantations de basse hauteur, ou de hauteur moyenne, entre les arbres existants.

Cela ne retire rien à l'utilité de la micro-forêt, mais cela minore un peu l'emballement que l'on peut avoir sur cette affaire et ce projet. Bien sûr, je rejoins toutes les réserves sur le mécénat ou le sponsoring évoquées par M. PASTEAU tout à l'heure. Vu le montant que coûte cette opération, je pense que nous étions en capacité de l'absorber, me semble-t-il, à moins que l'on soit à 15 000 € près aujourd'hui sur notre budget. Si nous sommes dans cette situation-là, il faut nous le dire tout de suite, mais je crois que ce n'est pas le cas. Si nous avons un vrai projet ambitieux, nous n'avons pas besoin de l'argent du sponsoring pour faire ce que l'on doit faire, c'est-à-dire planter des arbres en ville.

Mme VELOSO.- Bonjour. Merci de me donner la parole et excusez-moi de mon retard.

Je voulais revenir sur votre remarque sur le grand capital. À un moment, il faut arrêter d'abuser des machines à remonter dans le temps. On n'est plus dans les années 50. C'est complètement décalé par rapport aux urgences climatiques alors que nous avons atteint le point de non-retour. Je pense donc que vos sourires et vos remarques, qui décrédibilisent nos discours, ceux de Cyril PASTEAU et de Joaquim TIMOTEO, qui étaient très constructifs, n'ont plus leur place à ce jour. Nous sommes en 2022, je vous le rappelle, et je sais que vous avez connaissance des chiffres actuels, ne serait-ce que ce que vous avez ressenti pendant cet été au vu des catastrophes qui se sont fait jour en France aussi. Ces remarques-là ne sont donc plus proportionnées à ce que l'on vit actuellement et ce qu'ont vécu les Montrougiens et les Montrougiennes cet été également avec les fortes chaleurs.

Vous souhaitez que l'on vous félicite pour quelques arbres ; on n'en est plus là. Ce ne sont pas « que quelques arbres ». Ce sont des investissements massifs et des priorisations fortes qu'on ne voit pas encore. Je rappelle qu'il y a un certain temps, vous avez investi 2 millions d'euros pour le CAM. Quels sont les investissements à hauteur des enjeux climatiques ?

M. le Maire.- Merci, Madame VELOSO, de vos accents tragiques, mais si vous n'étiez pas arrivée en retard, vous auriez assisté à la présentation par Mme RABIER d'un plan ambitieux pour la sobriété et la solidarité énergétique. Donc croyez bien que ces sujets, nous les abordons avec sérieux.

Y a-t-il d'autres questions ? Il n'y en a pas. Mme RABIER vous répond donc sur ce micro-projet qui suscite des méga-interventions.

Mme RABIER.- Je vais faire une réponse globale. Évidemment, le seul truc à retenir de la délibération, ce n'est pas la gratuité, mais l'objet de cette délibération et, précisément, de nous permettre de faire ce projet sous cette forme. Je veux bien vous refaire la présentation de la dernière fois sur ce que nous faisons en matière d'adaptation au changement climatique, même si cela peut être un peu long, mais ce n'est pas l'objet.

L'objet de la délibération, c'est que nous tentons la micro-forêt urbaine et que nous tentons de le faire avec REFOREST'ACTION, parce que c'est un acteur sérieux qui a déjà travaillé de nombreuses années sur ce type d'action, qui est agréée (vous pouvez regarder : ils ont pignon sur rue) et dont le fondement est la création de ce genre de projets et de ramener des financements pour financer les projets de REFOREST'ACTION, que ce soit à l'étranger ou en France. L'objectif que nous avons, c'est de tester cette nouvelle formule.

Cela va être de tout petits arbres, parce que c'est le principe de ces forêts et de ces types de plantation. Ce n'est pas exclusif de tout ce qu'on fait ailleurs. C'est une nouvelle forme que nous allons tester. Il ne faut pas y voir davantage que cela.

Effectivement, ce ne sont que 14 500 €, mais c'est un partenariat public/privé et pour ce qui est de l'adaptation au changement climatique, nous aurons besoin de ces partenariats public/privé.

Ensuite, je vous rejoins sur le fait que l'enjeu climatique est l'enjeu du siècle, puisque c'est de cela que découle tout le reste, vous avez absolument raison, et nous avançons à la mesure de nos possibilités, petit pas par petit pas. Nous ne sommes pas les seuls à porter les actions. Les entreprises veulent aussi aider et il n'y a aucune raison de les en empêcher.

Il me reste à vous donner le nom de l'entreprise qui a été trouvée par REFOREST'ACTION, sachant que l'objectif de REFOREST'ACTION est de trouver des porteurs de projets et de les sélectionner pour éviter justement ce *green washing*. Ensuite, que ce soit du *green washing* ou non, les arbres sont réels. Donc l'enjeu est relatif. L'entreprise s'appelle J.M. Hubert, l'une des plus grosses entreprises familiales américaines. Elle agit dans énormément de domaines, que ce soit la sylviculture ou la production d'engrais, et elle a reçu des prix en termes d'innovation, notamment pour sa contribution à la communauté de manière générale. A priori, ce ne sont pas des grands méchants loups. Maintenant, nous espérons qu'ils nous planteront de jolis petits arbres pour une jolie petite forêt.

Mais vous avez raison : cela ne nous empêchera pas de faire le reste et peut-être qu'on va se planter et que cela ne va pas marcher, mais on essaie. C'est moi qui les ai trouvés, pour la petite histoire ; ce ne sont pas eux qui sont venus nous chercher. C'est moi qui les ai trouvés : ils ont fait la compensation carbone du Congrès des maires de France il y a quelques années.

M. le Maire.- Nous passons au vote sur ce projet.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à l'unanimité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELE, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. DE PABLO, L. GRAINE, P. BACCON, F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, L. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, M. SELVACOMAR
	L'avenir n'attend pas à Montrouge	C. CARLI-SASSOE, J ; MÉADE, G. LE GALL, A-L. CROCHAT, C. RENARD-DELAUTRE
	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, E. BARCESSAT
	Montrouge écologique et solidaire	G. VELOSO, C. PASTEAU, A. SAINTOUL

M. le Maire.- Nous passons au chapitre finances avec deux délibérations sur des garanties d'emprunt.

FINANCES

1 – Garantie d'emprunt accordée à la société d'économie mixte Seine ouest habitat et patrimoine dans le cadre de la construction de 20 logements PLAI/PLUS/PLS aux 5 passage Raymond et 168 avenue Henri Ginoux

Rapporteur : M. le Maire

Délibération 2022 - 72

M. le Maire.- C'est un projet traversant, et il s'agit de la construction de 20 logements sociaux PLAI, PLUS et PLS. Nous vous proposons d'accorder notre garantie à ce projet en contrepartie d'un contingent de 2 logements pour la Ville (un T2 PLUS et un T2 PLAI).

L'opération est d'un montant de 2 661 557 €, dont vous avez le tableau de financement, et notre garantie serait accordée à 100 %. Y a-t-il des questions sur cette garantie ?

M. LE GALL.- Comment sont négociés les quotas réservataires que vous négociez avec SOHP, puisque, quand on compare les deux délibérations, on voit que vous avez réservé deux logements sur la première et quatre logements sur la seconde alors que cela a l'air d'être deux projets qui sont sensiblement de même nature au niveau des emprunts garantis, pour 2,6 millions d'un côté et 2,2 millions de l'autre ? Les tailles de logement sont aussi différentes en fonction des deux projets.

J'aurais également aimé savoir quelle est la durée sur laquelle vous avez obtenu le quota réservataire et s'il est équivalent à la durée des emprunts que vous nous proposez ce soir à la garantie, à savoir 40 et 80 ans pour le foncier, notamment ?

M. le Maire.- Écoutez, je n'ai la réponse. On va vous donner cette réponse si possible dans la soirée et, sinon, par écrit.

Pas d'autres questions ? Nous passons au vote.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à l'unanimité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELE, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. DE PABLO, L. GRAINE, P. BACCON, F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, L. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, M. SELVACOUMAR
	L'avenir n'attend pas à Montrouge	C. CARLI-SASSOE, J ; MÉADE, G. LE GALL, A-L. CROCHAT, C. RENARD-DELAUTRE
	Montrouge en commun	J.TIMOTEO, F. CLAQUIN, E. BARCESSAT
	Montrouge écologique et solidaire	G. VELOSO, C. PASTEAU, A. SAINTOUL

2 – Garantie d'emprunt accordée à la société d'économie mixte Seine ouest habitat et patrimoine dans le cadre de la construction de 20 logements PLAI au 9 rue des Frères Henry

Rapporteur : M. le Maire

Délibération 2022 - 73

M. le Maire.- Il s'agit cette fois de quatre logements en contrepartie de cette subvention, deux T4 et deux T3. Le montant de l'opération est de 2 271 238 €. Vous avez également le tableau du prêt et la garantie est aussi à 100%.

J'imagine que la question de M. LE GALL est la même puisqu'elle porte sur les deux délibérations. Pas d'autres questions ou interrogations ? Nous passons au vote.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à l'unanimité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELE, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. DE PABLO, L. GRAINE, P. BACCON, F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, L. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, M. SELVACOMAR
	L'avenir n'attend pas à Montrouge	C. CARLI-SASSOE, J ; MÉADE, G. LE GALL, A-L. CROCHAT, C. RENARD-DELAUTRE
	Montrouge en commun	J.TIMOTEO, F. CLAQUIN, E. BARCESSAT
	Montrouge écologique et solidaire	G. VELOSO, C. PASTEAU, A. SAINTOUL

Départ de M. MOULY qui donne procuration à Mme de PABLO

3 - Rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes d'Ile-de-France relatif au contrôle des comptes et de la gestion de la commune de Montrouge

Rapporteur : M. le Maire

Délibération 2022 - 74

M. le Maire.- Vous avez reçu ce rapport ainsi que les recommandations présentées par la Chambre régionale des comptes. Nous sommes invités, au terme de nos échanges, à en prendre acte. Je vous écoute.

M. TIMOTEO.- Il n'y a aucune présentation ?

M. le Maire.- Vous l'avez eu.

M. TIMOTEO.- C'est une question.

M. le Maire.- Allez-y, on vous écoute.

M. TIMOTEO.- Je pensais qu'il y aurait une présentation, mais on y va donc direct.

Nous prenons acte du rapport d'observations de la Chambre régionale des comptes d'Ile-de-France et des réponses de la Ville qui sont en annexe. Je pense quand même que notre groupe apportera dans l'exposé des éléments qui s'y trouvent quelques remarques d'ordre général et quelques réflexions.

D'abord, je pointerai le fait que certaines des observations de la Chambre régionale des comptes rejoignent les demandes déjà faites ici par notre groupe et d'autres groupes d'opposition autour de cette table depuis le début de cette mandature en termes de besoins d'informations supplémentaires pour la bonne tenue des délibérations, notamment des informations financières ou encore sur le volet des ressources humaines.

En effet, à la lecture de ce document, il y a malgré tout quelques problèmes non négligeables qui sont pointés dans ce rapport très instructif sur la gestion de la Ville, même si, dans les réponses qui sont apportées – c'est un peu le jeu qui le veut –, les éléments de réponse tentent de minorer ces points.

Sur les aspects budgétaires et la fiabilité des comptes (c'est l'ensemble des passages de la section III du rapport), nous ne pouvons que souscrire à la remarque qui est faite par la Chambre sur la qualité imparfaite des informations qui sont produites lorsqu'on débat des orientations budgétaires dans cette assemblée. D'ailleurs, à plusieurs reprises, cette critique vous a été faite sur ce manque d'information, notamment sur la prévision des investissements (cf. le dernier débat d'orientations budgétaires ou celui d'avant) ou également sur l'évolution des effectifs. Je dois dire qu'à chaque fois, ces remarques et ces demandes de précisions ont été traitées par-dessus l'épaule, si vous me permettez l'expression.

Notre groupe espère qu'avec la recommandation de la Chambre, les choses changeront. En tout cas, nous allons vite nous en apercevoir puisque, le mois prochain, il sera question du débat d'orientations budgétaires. Nous verrons alors si les recommandations de la Chambre se traduisent dans les faits, comme vous vous y engagez dans les réponses.

Je rajouterai, plus globalement, sur la qualité même de la présentation des orientations budgétaires, qu'elle s'est semble-t-il plutôt dégradée ces derniers temps, puisque nous sommes passés, depuis que la direction générale des services a changé, d'un rapport comparatif et explicatif des choix budgétaires opérés à quelques diapositives PowerPoint (puisque c'est la grande mode maintenant) qu'on nous présente ici et qui font aujourd'hui fonction de présentation de ces mêmes orientations budgétaires. Personnellement, je trouve navrant, je vous le dis, que l'on confonde à ce point ce que doivent être des outils de communication et des matériaux utiles pour la décision, notamment celle des élus.

Certes, il faut des outils de communication pour rendre la matière financière compréhensible par toutes et tous, évidemment, mais il faut aussi des documents argumentés et rédigés pour les élus afin qu'ils délibèrent en connaissance de cause.

Pour poursuivre sur ces aspects budgétaires, je ne vais pas revenir précisément sur d'autres points et sur les écarts déjà dénoncés ici, notamment par notre collègue Goulwen LE GALL, sur les données financières contenues dans les comptes administratifs et les comptes de gestion, mais tout cela laisse interrogatif, sans entrer dans des débats techniques, sur les relations de travail que nous avons aujourd'hui avec le comptable public.

Côté fonction comptable, ce qui est la suite du déroulé de l'argumentaire du rapport, on découvre (et je le dis pour tous ceux qui ne se sont pas plongés dans la lecture de ce rapport instructif, et je pense que vous êtes nombreux vu les délais de transmission de ces documents), on découvre des délais moyens de paiement des factures de la Ville plutôt élevés. Autant dire clairement que nous sommes plutôt des mauvais payeurs, ou en tout cas que nous l'étions, au regard des règles comptables puisque, en 2020, la Ville mettait en moyenne

26 jours pour le mandatement d'une dépense alors que le délai maximal fixé par le cadre réglementaire est de 20 jours, je le rappelle. C'était soi-disant la crise sanitaire qui en était la cause ; en tout cas, c'est l'élément de réponse que vous apportez en annexe, mais je tiens à préciser que, dès 2019, cet indicateur était largement dégradé et qu'en 2019, il me semble que le covid et la crise sanitaire n'étaient pas encore là. Il y avait donc bien, et j'espère que tout cela a été réajusté, un dysfonctionnement interne.

Concernant la section financière de la commune, qui est développée à la section IV du rapport, on apprend enfin officiellement – mais je ne pense pas que nous en doutions – que la Ville n'avait jamais, jusqu'au passage de la Chambre, véritablement formalisé sa politique financière. Cela ne nous étonnait pas. Cela va sans dire, mais cela va mieux en le disant, comme on le dit. En tout cas, la Chambre l'a dit et on peut l'en remercier.

Il est vrai que cette politique financière ou sa formalisation est une démarche qu'aurait pu porter un ou une adjointe aux finances dans cette assemblée, dans cette Ville, en relation avec les services financiers. Faudrait-il encore qu'il y en ait un ou une autour de cette table. Vous voyez bien que l'affaire est vite réglée : je cherche désespérément à savoir quel est l'adjoint ou l'adjointe en charge des finances depuis de nombreuses années dans cette commune. Il n'y en a pas.

Toujours est-il que nous attendons réellement, Monsieur le Maire, ce document de stratégie financière, puisque la Chambre vous demande de le présenter devant l'assemblée délibérante. Il n'est pas présenté ce soir, mais je ne doute pas que, dès la séance d'octobre, puisqu'il sera question d'orientations budgétaires, vous ferez en sorte de nous présenter ces éléments étayés qui, rétrospectivement, nous permettront de comprendre peut-être enfin quels ont été vos choix.

Je ferai deux autres observations extrêmement intéressantes que pointe la Chambre et qui sont de nature à relativiser quelque peu le discours autour de la bonne gestion de la Ville.

Tout d'abord, la gestion de la trésorerie et du niveau de fonds de roulement est aujourd'hui de 42,5 jours. Ce n'est pas trop mal et ce n'est pas une mauvaise situation en soi, mais comme la Chambre le rappelle, ce niveau de fonds de roulement était, il y a six ans, de l'ordre de 215 jours. Ce niveau de trésorerie, comme nous avons eu l'occasion d'en discuter lors du débat d'orientations budgétaires précédent, a donc été divisé par cinq depuis 2016, en passant de 39 millions à moins de 8 millions d'euros aujourd'hui. Il est clair que nous avons vécu jusqu'à aujourd'hui sur un bon matelas, un bon bas de laine constitué ces dernières années, mais que tout cela est fini ou en passe de l'être et qu'il va falloir évidemment faire très attention pour les investissements à venir.

Les oppositions de ce Conseil municipal vous l'ont déjà dit à plusieurs reprises ; c'est maintenant la Chambre des comptes qui vous alerte. J'espère que, ce coup-ci, ce sera un peu entendu, par vous, peut-être pas, mais j'espère que cette alerte sera intégrée par le reste de nos collègues dans ce Conseil et qu'ils prendront la mesure de la situation dans laquelle nous sommes.

Autre point pour avancer sur le déroulé des alertes de la Chambre, un point qui, selon moi, démystifie un peu la soi-disant générosité dont notre Ville ferait preuve en matière de subventions, notamment en direction des associations, mais aussi en direction de son Centre d'action sociale, puisque je vous rappelle qu'il reçoit une subvention de la Ville annuellement. C'est un chiffre que je n'avais pas en tête, mais je trouve que le fait de le voir objectivé de cette façon est très intéressant puisque, en réalité, la totalité des subventions versées par la Ville atteint en moyenne l'équivalent de 57 € par habitant. On pourrait dire que ce n'est pas trop mal, sauf que c'est deux fois moins que le versement moyen des villes de même taille qui, d'après ce que rappelle la Chambre, versent en moyenne 129 € par habitant.

Je pense que, sur l'aspect de la générosité en direction des associations, nous avons là un indicateur extrêmement clair du niveau sur lequel nous nous situons : deux fois moins que les autres. Il n'est pas forcément très utile de se comparer toujours aux autres, mais c'est parfois

important, notamment sur ces sujets. J'espère que nous serons en capacité de rattraper cette chose-là, dans les prochaines années, ou le plus rapidement possible, et de faire en sorte que le soutien à toutes les associations de notre ville gagne un peu en quantité, d'une part parce qu'elles le méritent, et d'autre part parce qu'il faut les soutenir.

Mon dernier point – je suis un peu trop long, mais je vais conclure – concerne les ressources humaines, sur la dernière section du rapport. Là encore, les remarques de la Chambre rejoignent celles que nous avons pu faire par le passé, à savoir le constat de la baisse des effectifs de titulaires au profit d'un recrutement plus important de contractuels – les tableaux sont extrêmement clairs –, pendant que, dans le même temps, 8 % des emplois budgétés ne sont toujours pas pourvus du tout. Moins de personnes titulaires sur la période, mais qui sont aussi – c'est pointé par la Chambre – moins bien payées en moyenne que dans la fonction publique territoriale. Je trouve que le constat qui est fait (moins de fonctionnaires donc plus de contractuels, et des fonctionnaires encore moins payés que ne le sont en moyenne les contractuels) est un phénomène inhabituel pointé en tant que tel par la Chambre : ce sont les contractuels qui sont en moyenne mieux payés que les titulaires.

Je vous passerai les niveaux des salaires dans le détail, mais en moyenne, un non-titulaire dans la fonction publique territoriale gagne environ 2 100 € bruts, alors qu'à Montrouge, comme c'est pointé, on en est à 3 950 € bruts par mois. Certes, cela concerne sans doute des catégories particulières d'agents – c'est l'élément explicatif qui est apporté –, mais je ne crois pas que cela suffise à justifier l'écart par rapport à la moyenne tel qu'il est identifié.

À l'heure où, justement, les questions de pouvoir d'achat et de salaire sont de plus en plus importantes, je pense que la Ville ne pourra pas évacuer, même si elle le fait un peu rapidement dans ses réponses, cette question de la rémunération et de la hausse des salaires pour les titulaires, au moins sur le volet indemnitaire. Sur le point indiciaire, le volet principal du salaire, ce n'est pas la collectivité qui a la main, bien sûr, mais sur le volet indiciaire, je pense que des choses peuvent être faites.

Sur cette question du régime indemnitaire, et donc des primes, je ne vais pas répéter ce que j'ai dit tout à l'heure sur ce que je pensais de la prime de présentisme et ce qu'elle représentait, mais je le redis quand même pour finir : je suis ravi que l'on puisse enfin supprimer ce « machin », qui ne servait à rien – je le dis tel que je le pense – malgré ce que vous dites et, qui plus est, qui se révèle a posteriori, selon les dires de la Chambre, parfaitement illégal.

M. le Maire.- Merci, Monsieur TIMOTEO. D'autres interventions sur ce rapport ?

M. LE GALL.- Je serai très bref, puisque l'explication de texte a été apportée par Joaquim TIMOTEO.

De notre point de vue, ce rapport est assez unique, puisque vous savez que, de par ma carrière professionnelle, j'ai eu à en lire beaucoup et que j'ai eu même parfois à participer, du côté de la fonction publique, à des audits de Cour des comptes. Je n'ai jamais vu un rapport écrit à charge d'une telle manière. Quand on sait lire entre les lignes des magistrats de la Cour régionale des comptes, on se dit que ce rapport s'apparente à un brûlot.

Cela traduit de mon point de vue un seul problème et le problème principal, comme Joaquim TIMOTEO l'a noté dans son intervention : le manque de professionnalisme de l'élu qui est en charge des finances et qui ne semble absolument pas piloter les services qu'il a sous sa responsabilité. C'est cela, le principal problème dans cette mairie. Nous avons la chance d'avoir un certain nombre de ressources, beaucoup plus que la plupart des communes limitrophes, mais nous ne savons pas très bien nous en servir ou, pour le coup, nous avons une absence de vision qui est rappelée dans le rapport et qui est assez éloquente, pendant que la pauvreté de vos réponses l'est tout autant : « Nous allons faire, c'est en cours ». C'est largement évocateur de votre inconséquence et vacuité en matière financière, mais cela fait plus de deux ans, désormais, que nous le martelons.

M. le Maire.- Merci. D'autres remarques ? Il n'y en a pas ? Alors je vais répondre.

Ecoutez, je pense que ce rapport est très éclairant sur la manière dont la Ville de Montrouge est gérée, et si on le lit bien, si on en a une lecture totale et objective, il est très positif. Je vais vous en donner ma lecture, puisque chacun d'entre vous a pu le lire.

Quels sont les points positifs de ce rapport ?

D'abord, en matière de finances, la Chambre régionale des comptes félicite la Ville pour la mise en ligne des documents budgétaires.

Elle nous félicite pour notre gestion cohérente des immobilisations financières, en cohérence avec les durées d'amortissement de nos investissements.

Elle souligne le respect du délai entre le débat d'orientations budgétaires et le vote du budget.

Elle nous félicite pour la rédaction d'un règlement financier.

La Chambre nous dit aussi que nous avons formalisé un projet de service pour la direction des finances.

La Chambre régionale nous dit également que nous avons amélioré les délais de paiement en 2021.

La Chambre nous dit aussi que nous avons formalisé une stratégie financière claire pour la commune.

La Chambre considère que le processus d'organisation des subventions de fonctionnement est bien organisé et formalisé ici, à Montrouge.

La Chambre estime que la situation financière de la commune est maîtrisée et que notre capacité d'autofinancement net est positive.

Enfin, toujours en matière de finances, la Chambre écrit clairement que le niveau de notre trésorerie est élevé et que nous avons une bonne capacité de désendettement et une dette totalement sécurisée.

Tous ces points, vous pouvez les lire, sont positifs, et ce n'est pas moi qui le dis, c'est la Chambre régionale des comptes.

En matière de ressources humaines, que dit la Chambre régionale des comptes ?

Elle nous dit que nous avons structuré la direction des ressources humaines et que cette structuration est adaptée aux besoins en matière de stratégie RH de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences et de production des données RH. Satisfecit de la Chambre.

Elle nous dit que nous avons des orientations stratégiques claires et transparentes en matière de ressources humaines. Ce n'est pas moi qui le dis ; c'est la Cour.

(Départ du groupe Montrouge Ecologique et Solidaire.)

Elle souligne le dialogue social privilégié qui est instauré dans la Ville de Montrouge. C'est vrai et chacun peut le constater.

Elle souligne la dématérialisation des process déjà engagés. Elle dit que le partage de la fonction RH est équilibré.

Elle souligne que le régime indemnitaire, le RIFSEEP, dont nous avons parlé, est abouti. Nous sommes allés au bout du processus.

Elle indique que l'organisation du temps de travail ici, à Montrouge, est respectueuse de la légalité.

Elle dit que l'absentéisme est en recul à Montrouge et que l'accidentologie est faible.

Elle dit aussi que l'évolution de la masse salariale est dynamique mais maîtrisée.

La Chambre nous dit aussi, en matière de ressources humaines, que les recommandations qu'elle nous a faites correspondent aux choix de la Ville : nous avons supprimé la prime de présentisme et mis en concurrence les divers cabinets de recrutement.

S'agissant maintenant des marchés publics, que nous dit la Cour ?

Elle nous dit que la Ville de Montrouge a développé et structuré une fonction achats au sein de la Ville et elle nous en félicite.

Elle nous dit que nous avons formalisé la politique des achats et élaboré des outils adéquats sur les pratiques et les achats.

Elle nous félicite pour le schéma d'organisation des achats.

Elle nous dit que nous avons mis en œuvre un système d'information des achats par les services informatiques et que nous avons une démarche achats à travers une approche par les processus.

Elle souligne que nous allons mettre en place une chaîne de validation des commandes qui est positive.

Elle nous dit aussi que nos procédures d'achats sont largement diffusées et partagées.

Enfin, elle indique que le marché de fourniture des repas en liaison froide tient compte des règles des finances publiques.

Tous ces points sont écrits dans le rapport que chacun pourra lire. Évidemment, ce n'est pas un brûlot mais un satisfecit global sur la politique et la bonne gestion de la Ville, et j'observe que ceux qui critiquent notre rapport n'écoutent pas nos réponses, mais c'est le jeu.

La Cour nous dit aussi qu'il faut que nous perfectionnions un certain nombre de points. C'est évident, puisque nous ne sommes pas infaillibles ni parfaits. Sur quoi devons-nous encore nous améliorer, ce que nous allons faire, bien évidemment ?

En matière de finances, la Cour nous invite à améliorer notre information à l'appui des débats, notamment budgétaires. C'est ce qu'a souligné M. TIMOTEO. Donc dès le débat d'orientations budgétaires d'octobre, dans un mois, nous intégrerons ces éléments.

Elle nous invite à améliorer la précision des annexes obligatoires au compte administratif. Nous avons donc adressé une proposition de travail au comptable public dans ce sens, puisqu'il faut le faire avec lui.

Elle nous invite aussi à formaliser les actions de partenariat avec le comptable public, et nous avons donc, là aussi, une formalisation en cours de ce partenariat avec le comptable public.

La Cour nous invite à formaliser la gestion des risques financiers et comptables. C'est un point important. Nous avons déjà mis en place une cartographie des risques que nous avons transmise à la Cour.

Elle nous dit que nous devrions améliorer les procédures de contrôle interne. Sachez que nous avons formalisé le processus comptable sous forme de logigrammes ainsi qu'un processus comptable décliné. Là aussi, nous nous améliorons.

Elle nous invite à sécuriser complètement la chaîne comptable et la fonction financière. Nous avons donc lancé une réflexion pour généraliser les pôles administratif et comptable de la Ville.

Elle nous invite à sécuriser le système d'information comptable et financier. Nous avons donc là aussi lancé un chantier pour sécuriser l'ensemble des systèmes d'information. C'est un dossier important, notamment avec tous les hackings qui sont en cours.

La Cour nous invite aussi à transférer nos immobilisations et à faire en sorte qu'elles soient totalement transférées. Nous y travaillons et elles sont terminées au compte 21.

Enfin, sur les avances non récupérées, je vous informe que la Ville a récupéré toutes ses avances à ce jour.

En matière de ressources humaines, la Cour nous invite à professionnaliser notre gestion des effectifs et son suivi. Il faut que vous sachiez que la Ville a changé de système d'information des ressources humaines, le SIRH, qu'elle recourt maintenant à une nouvelle solution informatique et qu'elle a recruté un chargé d'étude SIRH. Là aussi, nous progressons.

La Cour nous demande de supprimer la prime de présentisme ; nous l'avons fait et nous en avons abondamment parlé.

La Cour a relevé plusieurs sujets qui concernent la situation du directeur de cabinet. Sachez que nous avons tenu compte de l'observation de la Chambre et que, par un arrêté du 21 février 2022, nous avons mis fin aux fonctions de directeur de la communication qu'il exerçait.

En matière de recrutement des collaborateurs de cabinet, la Cour nous invite à respecter les obligations suivantes :

- le nombre d'emplois dans le cabinet ne doit pas dépasser trois personnes pour notre strate ; c'est le cas ;
- respecter le plafond de rémunération individuel de référence à l'indice terminal du grade le plus élevé par un agent de la collectivité ; c'est le cas ;
- soumettre à l'inscription de crédits affectés à ces emplois une décision de l'organe délibérant dans le cadre du budget (chapitre 12) et respecter cette autorisation budgétaire ; c'est le cas : nous respectons le décret de 1987.

En ce qui concerne maintenant l'écart d'indice relevé par la Chambre relatif à la rémunération du directeur de cabinet, la collectivité a tenu compte de l'observation de la Chambre : elle a régularisé la gestion de carrière de ce fonctionnaire détaché dans l'emploi concerné par la prise d'arrêté pour chaque échelon de sa carrière.

Sur les marchés publics, la Cour nous invite à structurer la politique d'achat dans un document stratégique. Nous avons donc mis en place et rédigé un guide des bonnes pratiques de l'achat, qui vous a d'ailleurs été présenté dans cette enceinte.

La Cour nous invite à resserrer le nombre des familles d'achat. Une nouvelle nomenclature est donc en cours de rédaction pour répondre à cette juste remarque.

La Cour nous invite à réaliser une cartographie des systèmes d'information des achats tout en renforçant le contrôle interne des commandes. Une cartographie des services informatiques des achats figure parmi les objectifs de la Ville.

Elle nous invite également à améliorer la passation des marchés relatifs aux fonctions de recrutement. Là aussi, nous avons régularisé les choses puisque l'ensemble des éléments demandés par la Cour a été transmis.

Enfin, la Chambre nous recommande de mentionner, lors de la relance du futur marché de liaison froide, le volume prévisionnel des repas. Nous l'avons fait en intégrant cette donnée lors de la relance de ce marché en 2022, n'est-ce pas, Madame COLAVITA ?

J'en viens aux réponses aux recommandations. Vous avez lu qu'il y en avait cinq dans le rapport. Ce sont celles-ci qui doivent faire l'objet d'une réponse précise.

La première : procéder à une revue annuelle des risques. C'est un sujet important parce qu'il faut effectivement proportionner notre réponse aux risques. Pour l'instant, nous n'avons pas fait de provisions car nous considérons qu'il n'y avait pas de risque précis, mais lorsque nous les aurons identifiés et qu'ils seront précisément définis, tel que nous l'inscrivons dans notre réponse, nous constituerons les provisions nécessaires pour y répondre.

La deuxième recommandation est relative à l'établissement d'un inventaire physique des biens de la commune, conformément à l'instruction budgétaire et comptable de la M14. Nous avons rappelé à la Chambre que nous tenons l'inventaire immobilier à ce jour, que cet inventaire sera finalisé à la fin de cette année, 2022, et qu'un assistant à maître d'ouvrage sera recruté pour

que, une fois le recensement terminé, l'ensemble de cet inventaire soit consolidé au sein d'un inventaire physique unique. Nous serons donc là encore parfaitement au rendez-vous.

Troisième recommandation en matière de régularité : conclure une convention relative au versement de la subvention de fonctionnement versée au Centre communal d'action sociale. Sachez que nous avons franchi une première étape avec la convention de prestation de services entre la Ville et le CCAS que nous avons votée ici même. C'est donc la réponse que nous faisons à la Cour.

Quatrième recommandation : supprimer la prime de présentéisme. Cette recommandation est sans objet puisque nous l'avons déjà supprimée, comme nous l'avons indiqué, et nous l'avons confirmé aujourd'hui même par une délibération.

Enfin, dernière recommandation de la Cour : actualiser l'arrêté du 20 juillet 2020 en mettant fin à la double fonction du directeur de la communication et du directeur de cabinet. Elle est également sans objet puisque nous l'avons fait, comme je l'ai dit, le 21 février dernier par un arrêté municipal.

Je crois donc qu'il faut avoir une lecture complète, objective et positive de ce rapport, qui indique que la Ville de Montrouge est bien gérée et que sa situation est saine.

Ce qui est bien, dans ce rapport, c'est que cela ne vient pas de nous ; c'est la Chambre qui le dit, et je crois que c'est tout à fait incontestable. Nous allons faire évidemment une large publicité de ce rapport, parce que nous en sommes fiers, et je crois que ceux qui lisent les rapports que les chambres régionales des comptes, puisqu'il en existe dans chacune des régions, par définition, produisent sur la gestion de certaines communes savent qu'ils sont parfois beaucoup plus négatifs.

Nous considérons donc qu'il est très positif et que beaucoup de points sont clairement soulignés. Évidemment, il y a des améliorations à faire et des domaines dans lesquels nous pouvons progresser, et nous allons le faire. Nous sommes donc très heureux de ce très beau rapport, contrairement à ce que j'ai pu entendre, mais c'est normal : vous avez, pour certains, une lecture partielle des choses.

Départs de Mmes MEADEL et CROCHAT et de M. LE GALL ;

Il nous revient de prendre acte de ce rapport. Le débat a eu lieu et nous en prenons acte.

Acte est pris du rapport.

Nous en arrivons aux questions diverses.

Questions diverses

M. PASTEAU.- Je voudrais faire une intervention sur Montrouge et l'Ukraine en deux points.

Nous suivons tous l'actualité. L'Ukraine a repris une partie de son territoire, mais les villes sinistrées sont exsangues et ont besoin d'aide. Une Montrougienne avec laquelle Antoine BOUCHEZ ou moi-même pouvons vous mettre en contact cherche actuellement à mobiliser pour envoyer des colis alimentaires et des sucreries aux enfants de la ville d'Izioum. Elle est en contact avec les services administratifs de la région de Kharkiv et avec plusieurs familles d'Izioum.

L'émotion initiale et l'élan de solidarité qui l'accompagnait sont passés, mais je propose que la commune relaie au minimum son appel à la générosité et je vous invite à identifier toute autre méthode pour envoyer de l'aide.

C'était le premier point.

Deuxième point : nous parlions du climat. Le combat des Ukrainiens est aussi – on le comprend bien – un combat pour le climat. La Russie bombarde les Ukrainiens avec de l'argent qui vient de l'exploitation des énergies fossiles. Le dirigeant russe, qui subvertit avec cet argent les débats publics et les démocraties à travers le monde, pourrait ne pas rester au pouvoir s'il perd face aux Ukrainiens ou s'il perd la face face aux Ukrainiens. Ceux-ci se battent pour le climat, et le futur, on le sent bien, sera diamétralement différent selon le vainqueur de la guerre. Ils se battent pour le climat, ils se battent pour nous et nous avons le devoir de leur accorder une certaine tranquillité d'esprit en ce qui concerne le traitement de leurs concitoyens que les malheurs de l'invasion ont conduit jusqu'à nous.

Une trentaine de familles actuellement logées dans l'hôtel Ibis se sont vu signifier de quitter l'hôtel d'ici la fin septembre. Il s'agit en majorité de femmes et d'enfants qui seront donc déscolarisés début octobre. Comme vous nous l'avez précisé en réunion AP3C, il y a un enfant ukrainien en crèche et une vingtaine d'enfants qui sont scolarisés. Je vous ai sollicité lors de cette réunion pour que notre Conseil municipal interpelle collectivement les services de l'État et vous nous avez fait comprendre que c'était à l'État de prendre ses responsabilités et qu'en creux, ce n'était pas notre rôle de faire beaucoup plus.

Sachez que notre collègue Aurélien SAINTOUL, le député de notre circonscription, qui est absent et qui, visiblement, ratera l'intégralité de cette réunion, vous signale qu'il a déposé une question écrite en ce sens au gouvernement que je peux peut-être vous lire ; c'est assez court.

(Réactions diverses.)

Quel enthousiasme ! Il s'agit juste d'une trentaine de familles ukrainiennes qui ne savent pas ce qui va leur arriver, avec des enfants qui vont être déscolarisés. Ce sont des enfants montrougiens. Mais je vous passe donc la lecture.

Mon collègue Antoine BOUCHEZ me fait part d'une idée que je vous sou mets : la commune pourrait mettre en place un groupe de travail pour accompagner ces familles afin qu'elles se sentent moins abandonnées. Il pourrait s'agir notamment de servir de facilitateur avec les mairies des communes accueillantes si la DRIHL envoie des propositions de relogement à ces familles.

Par ailleurs, tout cela pose la question de l'hébergement d'urgence. Les hôtels, ce n'est pas une solution idéale ; c'est un pis-aller, une solution de facilité qu'a choisie l'État et dont il faut sortir, sachant que les occupants restent en moyenne deux ans et demi dans les hôtels.

Pour reboucler avec les compétences de cette assemblée et dans le contexte de tension extrême du foncier et de l'immobilier en Ile-de-France, notamment entre la nécessité du logement social, la végétalisation, les aires d'accueil des voyageurs, etc., je nous engage collectivement à intégrer dans nos réflexions sur l'aménagement de notre commune les questions d'hébergement d'urgence.

La prochaine fois que nous aurons, en lien avec le territoire, à donner notre avis sur le Plan local d'urbanisme, il nous faudra insister pour qu'il intègre également cette dimension de l'hébergement d'urgence et d'accueil des exilés et des demandeurs de refuge. Cela tombe bien : une autre enquête publique est actuellement en cours sur le PLUI jusqu'au 5 octobre et j'invite tout le monde à s'en emparer.

M. le Maire.- Merci, Monsieur PASTEAU. Sur le dossier ukrainien, comme vous le savez, la Ville de Montrouge est bien sûr solidaire de tous les Ukrainiens en général et de ceux qui sont à Montrouge en particulier. Nous suivons de très près la situation avec l'État et les associations, notamment l'association SOS qui en est chargée et la Croix rouge.

Comme vous l'avez dit, c'est l'État qui est responsable de l'accueil et de l'hébergement des Ukrainiens et un hôtel à Montrouge a accueilli un certain nombre de familles. L'État a décidé de fermer cet hôtel au 30 septembre prochain et ces familles devraient donc quitter Montrouge. C'est le groupe SOS, l'association qui a été désignée par l'Etat pour les accompagner, qui se

charge de faire des préconisations pour orienter ces familles dans de nouveaux logements. L'objectif est de continuer à les accueillir en Ile-de-France, pour certaines, et d'autres iront peut-être en province.

S'agissant maintenant de l'insertion socioprofessionnelle des Ukrainiens, qui était un sujet que nous avons aussi abordé avec l'État, je crois que la Croix rouge, avec M. BOUCHEZ, est investie. Il nous a posé la question en AP3C ; je pense qu'il faut qu'il se mette en relation avec notre CCAS, qui est là pour cela et qui a beaucoup de réponses à apporter. Il faut donc que le lien se fasse, notamment sur les situations repérées par la Croix rouge et par Antoine BOUCHEZ.

Le CCAS est évidemment positionné et il intervient. Sachez qu'il a déjà délivré des aides à hauteur d'un peu plus de 1 300 €, avec des cours d'adultes, des classes découverte et un soutien périscolaire pour trois familles en juin et six familles en juillet. Il y a d'autres demandes en cours, et les finances du CCAS sont mobilisées pour répondre à ces familles à la hauteur de nos capacités, bien évidemment.

Il y a aussi des Ukrainiens qui étaient logés par des familles montrougiennes mais nous avons peu d'éléments là-dessus et les familles montrougiennes qui ont fait cet effort de solidarité ne se sont pas manifestées auprès de nos services.

S'agissant des enfants – et je vais passer la parole à Marie COLAVITA –, il y a en effet 19 enfants qui sont scolarisés dans nos écoles et un dans une crèche. Évidemment, nous sommes solidaires de ces familles que nous avons accueillies dans les meilleures conditions, mais il est vrai que la situation évolue et que l'État prend des décisions en la matière que nous accompagnons au mieux avec le maximum d'humanité. Marie, sur ce sujet ?

Mme COLAVITA. - Je crois que vous avez tout dit. La seule chose que je peux indiquer, c'est qu'il y a bien 19 enfants qui sont scolarisés (il y en avait 20 l'année dernière mais un enfant est parti au collège) et que, sur ces 19 enfants, 13 vivent à l'hôtel Ibis. Cela veut donc dire que 13 de ces enfants vont devoir malheureusement changer d'établissement.

Tout ce que je peux vous dire aussi, c'est qu'avec le CCAS – j'ai eu une grande conversation avec Mme MOUNIN aujourd'hui – et l'association SOS, il est vraiment préconisé de faire un maximum pour reloger ces familles non loin de Montrouge si possible, en Ile-de-France de préférence, pour qu'elles ne soient pas déstabilisées, mais que c'est très compliqué puisque, comme l'a dit M. le Maire, c'est l'État qui a la main sur ces situations.

Je rappelle que, l'été dernier, nous avons accueilli ces enfants, que nous les avons accompagnés et que nous leur avons offert des classes découvertes : ils étaient à Villelouve cet été. Nous continuons également d'accompagner des mamans qui souhaitent prendre des cours de langue française via le FLE.

Une dernière précision : sur les chiffres que j'ai, en tout cas sur les enfants scolarisés et les cinq familles hébergées, nous continuons évidemment d'accueillir les mamans qui souhaitent apprendre le français, mais dans un souci d'intégration, ce ne seront plus des cours spécifiques pour les Ukrainiennes ; elles seront intégrées dans des groupes « mixtes » de francisation. Je sais que Mme MOUNIN* et M. PIOT suivent cela de très près avec Mme BAELDE et le CCAS, mais c'est malheureusement très compliqué et, malgré tout l'effort de générosité que nous avons voulu avoir et que nous continuons d'avoir, ce n'est plus entre nos mains, malheureusement. À part manifester le fait que ces enfants sont bien intégrés, qu'ils ont suivi une partie de leur scolarité à Montrouge et que tout s'est extrêmement bien passé avec leurs enseignants et leurs camarades, malheureusement, notre pouvoir s'arrête là.

M. PASTEAU. - Pour information, j'ai eu un écho selon lequel les familles qui hébergeaient les Ukrainiens commençaient à fatiguer, parce que c'est une période assez longue : six mois. Ces personnes-là non plus ne pourront pas rester éternellement dans ces hébergements et cherchent d'autres solutions.

Je réitère ma proposition de vous mettre en contact avec la Montrougiennne qui cherche à mobiliser la solidarité autour avec des familles de la ville d'Izioum.

M. le Maire.- Il faut donner cette information au CCAS, dont c'est la mission.

Sur l'hébergement d'urgence, il faut que vous sachiez, mais nous l'avons dit, que Montrouge a largement pris sa part, puisqu'il y a plusieurs établissements pour héberger les plus démunis. En plus du Samu social qui est installé côté périphérique, sur le boulevard Romain Roland, nous avons, au cours des cinq dernières années, accueilli deux nouveaux établissements : l'un sur la 920 et un autre dans le quartier est, rue de La Vanne. J'ajoute que plusieurs hôtels sont dédiés à l'hébergement d'urgence à Montrouge.

Lorsque nous discutons de ce sujet avec le préfet, notamment, et les maires des Hauts-de-Seine, nous constatons que Montrouge est largement au-dessus de la moyenne de toutes les communes des Hauts-de-Seine et nous avons donc, là-dessus, largement pris notre part, une fois encore.

Sur l'urbanisme, vous dites qu'il faut en faire plus et vous avez raison. Il y a aujourd'hui près de 800 000 Franciliens qui sont en demande d'un logement social et sachez qu'à Montrouge, il y a plus de 3 000 dossiers. C'est un sujet global. La réponse est qu'il faut construire ; il n'y a pas d'autre solution. Montrouge a beaucoup construit ces dernières années. C'est l'une des villes les plus denses de France, et elle a atteint un niveau de mixité que nous jugeons satisfaisant. La loi SRU, lorsqu'elle a été en vigueur, disait qu'il fallait 20 % de logements sociaux. Nous en étions à 22%. La loi a évolué en passant à 25 % et nous allons tendre vers les 25, mais, comme vous le savez, construire des logements sociaux à Montrouge est difficile parce que le foncier est rare et donc cher.

Je pense que nous avons atteint cet équilibre et que, sur ce point, nous n'avons évidemment pas à rougir. Il faudrait construire en première couronne maintenant, puisqu'on voit bien que l'étalement urbain est un sujet de plus en plus compliqué alors qu'une loi a été votée pour limiter l'artificialisation des sols. Il faut donc construire en première couronne des villes denses, des villes mixtes, mais aussi des villes équilibrées où il fait bon vivre comme Montrouge. C'est notre projet. Le PLUI, qui est en cours, est parfaitement sur cette dynamique-là, et je crois que Montrouge, sans forfanterie, est presque un modèle.

Autre question ?

Mme VELOSO.- En complément, vous renvoyez à la responsabilité de l'État pour le logement de ces familles, essentiellement des mères avec des enfants, qui ont été accueillies, et je salue les écoles et les enseignants qui ont formidablement accueilli ces enfants qui sont maintenant les copains et copines de nos enfants dans les différentes écoles de Montrouge.

Cela fait écho à une question que je voulais poser au sujet d'une villa au 18 avenue Henri Ginoux, qui est vide et qui, a priori, est la propriété de la Ville de Montrouge. Des sondages sont en train d'être faits. Cela aurait pu être un prêt d'une ou deux années pour accueillir ces familles dans cette villa, en pouvant accueillir plusieurs petites fratries.

Il y a aussi des logements vides à Montrouge Habitat, maintenant SOHP, dans Montrouge, et cela aurait pu aussi être des solutions. Vous pouvez également apporter des solutions au titre de vos responsabilités, même si c'est à la marge, et ces efforts peuvent peut-être être réfléchis.

Je répète donc ma question sur cette villa 18 avenue de la République. Qu'en est-il du statut ? Il est possible de ne pas m'apporter la réponse tout de suite mais seulement un peu plus tard...

M. le Maire.- 18 avenue de la République et non pas Henri Ginoux ?

Mme VELOSO.- Oui, 18 avenue de la République. Précisément, c'est un voisin qui nous a alertés sur ce qui se passe dans cette villa qui a été refaite assez récemment.

Je rebondis par ailleurs sur vos propos : « une ville où il fait bon vivre ». Ce n'est pas parce qu'on atteint 25 ou 30 % de HLM à Montrouge qu'il ne va pas y faire bon vivre. Les mixités, qu'est-ce que cela veut dire exactement ? À cause de la spéculation, des familles de cadres

supérieurs dont les deux parents travaillent ne pourraient plus acheter maintenant à Montrouge alors qu'elles l'ont fait il y a quatre ou cinq ans. On n'est plus dans les mêmes proportions. À ce titre, cela nous interroge.

Vous dites qu'il n'y a plus de terrains. Je vois que la Franco-Suisse et des promoteurs immobiliers privés en trouvent. Il y a un bétonnage massif depuis plusieurs années qui se poursuit, sans charme et complètement hors sol, sans tenir compte de la spécificité de l'architecture de Montrouge, qui est au moins-disant et qui, vous le disiez, respecte strictement les règles d'urbanisme dans la construction. De fait, il n'y a aucun effort de la mairie pour imposer une meilleure isolation et une meilleure intégration.

Alors que, dans les années 80, les immeubles étaient en recul et apportaient un peu de verdure dans la rue, on ne le voit plus. En tant que maire, vous pourriez influencer plus massivement sur ce qui se construit à Montrouge. Pour l'instant, on ne voit que du bétonnage privé. De temps en temps, on a un ou deux appartements en HLM, mais l'effort doit être plus massif.

Par ailleurs, quid du préfet ? Que fait-il ? Il y a bien des terrains qui se libèrent puisque les promoteurs privés arrivent à les atteindre, en sachant que si le terrain est un peu cher, la construction a le même coût qu'ailleurs ensuite.

Donc on embellit la ville et on se fait plaisir, mais à quel prix de la spéculation ?

Sur les HLM et la ville où il fait bon vivre, faisons attention à nos propos dans ce type de situation qui est assez extrême. Montrouge est effectivement très dense, en proche couronne, avec une spéculation massive à Paris qui est reportée sur la première couronne.

Je veux faire écho aussi à la mobilisation qui s'est passée ce matin à L'Ehpad Madeleine Verdier qui a encore des soucis. En tant que membre du conseil d'administration, je vous invite à vous pencher sur la question. Vous aviez fait l'effort d'une médiation et il y a encore des interrogations et des choses à creuser en étant en tout cas en alerte là-dessus.

J'ai appris ce matin un chiffre important : sur les Ehpad des Hauts-de-Seine, il y a plus de 21 % de contrats précaires sur le personnel soignant, ce qui est l'une des moyennes les plus fortes de France. Au niveau de la dépendance, il faudrait peut-être questionner le Département à ce niveau, puisque la précarisation signifie aussi un moins bon traitement des patients et de nos anciens.

Sur la crise énergétique, c'est-à-dire la hausse prévue des coûts de l'électricité, y a-t-il des choses qui peuvent être anticipées au niveau des populations ? Avez-vous interrogé SOHP, puisque les appels de charges commencent déjà à anticiper l'augmentation ?

L'un des leviers pourrait être d'annuler l'augmentation de 12,5 % de la cantine, sachant qu'au niveau du panier moyen, nous allons avoir des coûts qui seront répercutés, puisque la hausse de l'énergie implique d'autres hausses. Nous l'avons déjà perçu, mais cela va arriver plus massivement. Le Lidl à côté de la station Barbara n'a jamais aussi bien marché et ce sont tous les types de familles qui y vont maintenant. Là, il y a une mixité réelle.

Je voudrais aussi que vous soyez vigilants au maintien de la qualité d'accueil au niveau de la filière administrative d'animation. Le nouveau règlement a-t-il fait qu'il y a autant de personnes en poste ? N'y a-t-il pas des vacataires qui sont partis faute de contrats satisfaisants, en sachant que, parmi les vacataires, certains le sont depuis dix ans et qu'il faudra donc s'interroger sur la titularisation de ces personnes ?

M. le Maire. - Merci, Madame VELOSO, pour tous ces sujets. Mme COLAVITA et Mme FAVRA vous apporteront peut-être quelques réponses précises sur quelques sujets. Vous décrivez un tableau sombre de Montrouge alors que je pense qu'il faut regarder positivement les choses.

Nous sommes une ville dense, effectivement, mais j'observe aussi que de très nombreuses personnes souhaitent s'installer à Montrouge, ce qui prouve son attractivité, et nous faisons en sorte de conserver cette mixité qui nous tient vraiment à cœur. Sachez que, dans tous les projets de construction portés par des promoteurs privés, nous imposons maintenant 30 % de

logements sociaux. Nous progressons petit à petit vers le respect de la loi et vous avez raison : la mixité est fondamentale, mais il y a aussi d'autres solutions. Entre le logement social strict et le logement privé, je crois qu'il faut inventer d'autres formes de logement, notamment intermédiaires. Des formules existent et nous sommes en train d'y réfléchir. Nous sommes donc tout à fait concentrés là-dessus.

Nous sommes aussi en train d'élaborer une charte, et nous en avons parlé. Il faut savoir que, dans chacun des comités de quartier, des Montrougiens réfléchissent à cette charte qui est préparée par nos services avec l'aide du CAUE des Hauts-de-Seine. Cette charte, que l'on appellera la charte promoteurs, permettra un dialogue riche entre la Ville et les promoteurs afin de continuer justement à progresser et de construire une ville généreuse avec des bâtiments agréables à vivre qui correspondent à notre histoire et à notre qualité de vie.

Nous travaillons beaucoup là-dessus et je pense qu'il faut avoir une lecture positive.

S'agissant de l'Ehpad Verdier, je laisse répondre Mme FAVRA.

Mme FAVRA.- C'est un litige qui est presque personnel entre la directrice de l'établissement et la personne qui représente la CGT 92, dont je ne citerai pas le nom ici. Il faut que vous sachiez que ce litige remonte à plus de deux ans et que la CGT n'a pas de représentants syndicaux au sein de cette maison Madeleine Verdier. C'est une autre organisation syndicale qui dispose des voix du personnel pour le représenter.

Parallèlement, je vous signale que les élections professionnelles vont se tenir le 8 décembre 2022 et qu'il est peut-être aussi nécessaire de réactiver le feu, un peu comme dans les Landes, où il y a toujours des petits feux de bois qui sont réactivés pour faire ensuite un grand feu.

En tout cas, Madame, je souhaite vous rappeler que cet établissement est sous la responsabilité du ministère de la santé et de l'ARS et que ce n'est pas Orpea ou « une autre vie avec nous », comme ils le disent dans leurs slogans. Je siége, comme M. le Maire, à son conseil d'administration, mais je vais assez souvent visiter les résidents et je n'ai trouvé aucune malveillance. J'ai trouvé une directrice et un staff tout à fait à l'écoute des seniors qui ont perdu la mobilité. Beaucoup d'activités sont faites, et je trouve vraiment qu'il n'est pas normal qu'une organisation syndicale discrédite un lieu qui tente d'aider la solitude et la fin de vie de nos seniors.

Pour moi, ce n'est que faire beaucoup de bruit pour essayer d'obtenir des voix au sein de cet établissement. Étant moi-même syndicaliste dans ma vie professionnelle, j'ai connu une attitude beaucoup plus respectueuse de l'entreprise et des gens pour lesquels je travaillais et que je représentais.

Je tiens donc à vous dire que, pour moi, ce n'est pas un problème et que je suis vraiment désolée de recevoir ce genre de lettre ouverte, et j'allais vous dire : ça suffit. Ça suffit !

M. le Maire.- Merci, Madame FAVRA. J'y souscris évidemment. Je crois qu'il ne faut pas se laisser abuser – et c'est vrai dans beaucoup de domaines – par des agitateurs qui font profession d'agiter des rumeurs et des fausses nouvelles.

Mme VELOSO.- Je reviens sur la représentation. Il me semble qu'il y a plus d'un an, un document – il faudrait le retrouver – validé par les services administratifs de la mairie contenait cette représentation de la CGT.

M. le Maire.- Madame VELOSO, le comité syndical, qui s'appelle le CSE maintenant, de Madeleine Verdier a condamné à l'unanimité les agitations de la CGT qui n'en fait pas partie. Les choses sont très claires. C'est de l'agitation et c'est parce qu'il y a les élections dans un mois ou deux. Essayons donc ici, dans cette enceinte et à Montrouge, de ne pas tomber dans ces pièges grossiers.

Madame COLAVITA, vous vouliez dire un mot sur les vacataires ?

Mme COLAVITA.- Oui, très rapidement. J'aurai deux réponses.

Premièrement, vous m'avez demandé si certains étaient partis parce qu'on ne leur proposait pas assez d'heures. En fait, c'est tout l'inverse qui se passe puisque, comme nous l'avions dit en juin, pour les titulaires, il y a l'intégration de la pause méridienne dans le temps de travail, ce qui veut dire que les titulaires restent moins longtemps le soir. Fatalement, cela fait plus d'heures pour les vacataires. Il n'y a donc aucun vacataire qui est parti, en tout cas pour ces raisons-là. Ils l'ont fait peut-être pour des raisons qui leur sont personnelles, mais en tout cas, pas suite à une diminution des heures puisque c'est l'inverse.

Ensuite, je vous rappelle qu'il a été initié depuis plus d'un an un accompagnement professionnel de l'ensemble des vacataires de cette filière, que des rencontres sont organisées fréquemment pour ce suivi et qu'aujourd'hui, le service des ressources humaines fait un gros travail pour fidéliser et accompagner au mieux ces vacataires pour une professionnalisation et pour essayer de les garder le plus longtemps possible dans nos structures.

M. le Maire. - Merci. Là aussi, nous avons largement progressé.

Je vous réponds pour finir sur la crise énergétique. Je vous indiquais que Mme RABIER avait présenté au début de cette réunion notre plan de sobriété et de solidarité énergétique. Évidemment, nous sommes très conscients de la crise qui vient et des difficultés que les plus démunis vont rencontrer. Je crois que sobriété et solidarité vont vraiment de pair, et nous allons donc y travailler.

Si, les uns les autres, vous avez des propositions et des idées, n'hésitez pas à nous les transmettre, mais sachez que nous sommes évidemment mobilisés, et je pense que les mois qui viennent vont être très difficiles.

Plus d'autre question ? Je vous souhaite donc une bonne soirée et vous invite à partager le traditionnel buffet de fin de Conseil. Il est 20 h 30, merci pour cette réunion qui a tenu les délais.

(La séance est levée à 20 h 33.)

La secrétaire de séance,
Marie-Sophie LESUEUR



Le Maire,
Etienne LENGEREAU